6ᵉ ANNÉE — T. LI

Nᵒ 1179 — 8 août 1954

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENT

France et Union française { Un an 875 F / 6 mois 475 F

Étranger .... { Un an 940 F

PRIX DU NUMÉRO :
40 F pour l'année en cours.
60 F pour les numéros de l'année précédente.
80 F pour les numéros des années antérieures.

MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8ᵉ

CHÈQUES POSTAUX : PARIS COMPTE N° 1668

CRISE DU POUVOIR ET CRISE DU CIVISME

XLIᵉ Session des Semaines Sociales de France

(Rennes, 20-25 juillet 1954)

Lettre autographe de S. S. Pie XII à l'occasion de la Semaine Sociale de Rennes et le cinquantenaire des Semaines Sociales de France

Cette année, les Semaines Sociales de France célèbrent leur Jubilé d'or en tenant leur XLIᵉ Session à Rennes. S. S. Pie XII a daigné souligner cette étape de cinquante années qui vit le développement de ces assises consacrées à la diffusion de la doctrine sociale de l'Eglise. Aux problèmes concrets que leur pose l'actualité, les professeurs répondent en faisant connaître les éléments de solution de la foi chrétienne avec ses conséquences théologiques. Cette année, avec la crise du Pouvoir et la crise du Civisme, *le problème est des plus actuels. Voici la lettre pontificale adressée au Président, M. Charles Flory, qui rappelle les enseignements de l'Eglise sur ce point* (1) :

A NOTRE CHER FILS CHARLES FLORY,
PRÉSIDENT DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE.

En ouvrant à Rennes la prochaine Session des Semaines Sociales de France, vous n'évoquerez pas sans émotion ni reconnaissance la première de ces assemblées appelées à un si large retentissement, qui, il y a un demi-siècle, réunissait déjà quelques centaines d'auditeurs dans la grande cité lyonnaise, toujours féconde en initiatives charitables et sociales. Et Nous voulons Nous-même vous dire tout d'abord Notre joie de ce Jubilé d'or et vous adresser de grand cœur, en cette circonstance, Nos paternelles félicitations.

Lorsqu'en 1904 naissaient les Semaines Sociales, sous l'impulsion d'un Marius Gonin, d'un Adéodat Boissard et de quelques autres grands chrétiens nourris des enseignements de Léon XIII, une double intention, doctrinale et apostolique, animait ces généreux pionniers. D'une part, déclarait Henri Lorin, leur premier Président, ils voulaient prendre pour eux-mêmes « la conscience nette de ce que requiert et de ce qu'entraîne le catholicisme au point de vue des relations humaines », et, tournés, d'autre part, vers le monde du commerce et de l'industrie, ils entendaient « rechercher, à l'endroit des rapports sociaux, les exigences de la réalité totale, de celle, disait-il, qu'une foi pleine nous révèle, comme de celle qu'une observation scrupuleuse nous fournit » (Semaines Sociales de France, IIIᵉ session, Dijon, 1906, p. 9).

« Une institution reconnue, à laquelle l'épiscopat et le Saint-Siège lui-même attachent un juste prix »

Les Semaines Sociales sont toujours demeurées fidèles à ce programme, dans un esprit de filiale docilité au Magistère de l'Eglise. Par la compétence de collaborateurs de choix, groupés, après la mort d'Henri Lorin, autour d'Eugène Duthoit, puis de vous-même, par la valeur intellectuelle de ses enseignements recueillis en une précieuse collection, en raison aussi de la prudence de ses conclusions, qui projettent sur le sujet traité une lumière

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 22 juillet 1954. Les sous-titres et les notes sont de *la D. C.*

chrétienne sans préjuger des justes libertés d'action, votre « Université itinérante » s'est peu à peu imposée à l'attention des juristes, des sociologues, des économistes, pour faire pénétrer le ferment de la doctrine catholique jusque dans les institutions. Elle a su, dans le même temps, gagner la confiance de larges auditoires, où se mêlent chaque année prêtres et laïques, hommes d'étude et hommes d'action. Son rayonnement, au surplus, a depuis longtemps franchi les frontières de votre patrie, et, si les Sessions attirent des participants étrangers toujours plus nombreux, il faut surtout se réjouir de ce que les Semaines Sociales deviennent en plusieurs pays une institution reconnue, à laquelle l'épiscopat et le Saint-Siège lui-même attachent un juste prix.

Tâche magnifique, menée avec persévérance malgré l'ébranlement profond des deux guerres mondiales qui interrompirent quelque temps vos travaux. Maintes fois, Nos prédécesseurs et Nous-même avons béni votre entreprise. Mais, en cette année jubilaire, Nous aimons vous dire Notre gratitude et le vœu que Nous formons de voir les Semaines Sociales de France poursuivre avec succès une œuvre qui s'avère plus utile que jamais. Tant de menaces pèsent encore sur la société, tant d'erreurs s'efforcent d'en saper les fondements, tant de mirages séduisent les meilleurs ! Aujourd'hui comme hier, les Semaines Sociales, fermes dans la doctrine, courageuses dans la recherche, fraternelles dans la collaboration de tous, doivent être pour les catholiques et leurs divers mouvements un carrefour vivant où, à la lumière d'exposés substantiels, se confrontent les expériences, se forgent les convictions et se mûrissent les initiatives d'action.

Telle sera, en particulier, Nous aimons à le penser, la présente Session de Rennes. Sous l'égide prudente et éclairée du cardinal-archevêque de cette catholique cité bretonne, qui accueillait déjà vos devanciers il y a trente ans, vous désirez célébrer ce cinquantenaire dans le travail, et le seul titre « Crise du Pouvoir, crise du Civisme » prouve que vous n'avez pas craint de traiter une grave et difficile question, dont tous les observateurs s'accordent à reconnaître le caractère d'actualité.

Mission et vraie notion de l'État
Conditions d'une « autorité véritable et effective ».

En abordant ce sujet, rendu plus complexe encore par le jeu des passions partisanes et des intérêts particuliers, les maîtres de la Semaine Sociale auront à cœur d'affermir leur pensée sur les principes chrétiens concernant le Pouvoir, si souvent réaffirmés par les Pontifes romains, surtout depuis Léon XIII. Quiconque, en effet, n'en possède pas une claire notion risquerait de se laisser abuser par une présentation toute spécieuse des problèmes nouveaux posés à l'Etat moderne.

La mission de l'Etat, rappelions-nous au début de Notre Pontificat (2), est « de contrôler, aider et régler les activités privées et individuelles de la vie nationale, pour les faire converger harmonieusement vers le bien commun ; or, celui-ci ne peut être déterminé par des conceptions arbitraires, ni trouver sa loi primordiale dans la prospérité matérielle de la société, mais il la trouve bien plutôt dans le développement harmonieux et dans la perfection naturelle de l'homme, à quoi le Créateur a destiné la société en tant que moyen » (Enc. *Summi Pontificatus* *A. A. S.*, t. XXXI, p. 433). En un mot, la vraie notion de l'Etat est celle d'un organisme fondé sur l'ordre moral du monde ; et la première tâche d'un enseignement catholique est de dissiper les erreurs — celle, en particulier, du positivisme juridique — qui, en dégageant le Pouvoir de son essentielle dépendance à l'égard de Dieu, tendent à briser le lien éminemment moral qui l'attache à la vie individuelle et sociale.

Seul, d'ailleurs, cet ordre souverain peut fonder « l'autorité véritable et effective » (3) de l'Etat, dont Nous redisions l'impérieuse nécessité en Notre dernier Radiomessage de Noël (cf. *A. A. S.*, t. XLVI, p. 15). Sur cette base commune, la personne, l'Etat, l'autorité publique, avec leurs droits et leurs devoirs respectifs, sont indissolublement liés : « La dignité de l'homme est la dignité de l'image de Dieu ; celle de l'Etat est la dignité de la communauté morale voulue par Dieu ; celle de l'autorité politique est la dignité de sa participation à l'autorité de Dieu » (Radiomessage, Noël 1944, *A. A. S.*, t. XXXVII, p. 15) (4). En vertu de cette intime connexion, l'Etat ne saurait donc violer les justes libertés de la personne humaine sans ébranler sa propre autorité et, inversement, c'est, pour l'individu, ruiner sa propre dignité que d'abuser de sa liberté personnelle au mépris de sa responsabilité vis-à-vis du bien général.

Crise du Pouvoir, crise du civisme, en fin de compte crise de l'homme.

Si donc on déplore une crise civique, que l'on s'interroge d'abord sur la fidélité des uns et des autres à ces exigences essentielles de la morale politique. Quand bien même certaines circonstances rendraient de nos jours plus difficile l'exercice du Pouvoir, qu'on ne craigne pas de dénoncer cette carence spirituelle et morale. Dans une large mesure, une crise du Pouvoir est une crise de civisme, c'est-à-dire, en fin de compte, une crise de l'homme.

N'est-ce pas d'ailleurs ce que confirme l'expérience quotidienne ?

S'il est vrai que, dans un Etat démocratique, la vie civique impose de hautes exigences à la maturité morale de chaque citoyen, il ne faut pas craindre de reconnaître que beaucoup d'entre eux, parmi ceux mêmes qui se disent chrétiens, ont leur part de responsabilité dans le désarroi actuel de la société. Les faits sont là, qui exigent un redressement certain. C'est, pour ne citer que les plus

---

Cf. *D. C.*, nº 907 (5-20. 12. 1939), col. 1263

(3) Cf. *D. C.*, nº 1164 (10. 1. 1954), col. 11. Voir également le Radiomessage de Noël 1944, *D. C.*, nº 927 (7. 1. 1945), col. 5.

(4) Cf. *D. C.*, nº 927 (7. 1. 1945), col. 6.

notoires, le désintéressement des affaires publiques, se traduisant entre autres par l'abstention électorale aux conséquences si graves ; c'est la fraude fiscale, qui se répercute sur la vie morale, l'équilibre social et l'économie du pays ; c'est la critique stérile de l'autorité et la défense égoïste des privilèges au mépris de l'intérêt général.

Dans la réaction nécessaire contre cet état de choses, le catholique doit donner l'exemple. Car, « loin d'y avoir la moindre incompatibilité entre la fidélité à l'Eglise et le dévouement aux intérêts et au bien-être du peuple et de l'Etat, les deux ordres de devoirs, que le vrai chrétien doit toujours avoir présents à l'esprit, sont intimement unis dans la plus parfaite harmonie ». (Radiomessage, Noël 1950, *A. A. S.*, t. XLIII, p. 53.) (5) N'est-ce pas le prince des Apôtres qui enseignait déjà : « Soyez soumis à toute institution humaine à cause du Seigneur..., car telle est la volonté de Dieu » ? (*I Petr.* II, 13-15.)

Incivisme collectif.

Mais, d'individuel, l'incivisme devient vite collectif. Et la constitution de groupes d'intérêts, puissants et actifs, est peut-être l'aspect le plus grave de la crise que vous analysez. Qu'il s'agisse de syndicats patronaux ou ouvriers, de trusts économiques, de groupements professionnels ou sociaux — dont certains même sont au service direct de l'Etat, — ces organisations ont acquis une puissance qui leur permet de peser sur le gouvernement et la vie de la nation. Aux prises avec ces forces collectives, souvent anonymes, et qui parfois, à un titre ou à un autre, débordent les frontières du pays, comme aussi bien les limites de leur compétence, l'Etat démocratique, issu des normes libérales du XIXe siècle, parvient difficilement à maîtriser des tâches chaque jour plus vastes et plus complexes.

Sans doute, l'enseignement de l'Eglise recommande-t-il l'existence, au sein de la nation, de ces corps intermédiaires qui coordonnent les intérêts professionnels et facilitent à l'Etat la gestion des affaires du pays. Et toutefois, « oseraient-elles se flatter de servir la cause de la paix intérieure, ces organisations qui, pour la défense des intérêts de leurs membres, ne recourraient plus aux règles du droit et du bien commun, mais s'appuieraient sur la force du nombre organisé et sur la faiblesse d'autrui » ? (Radiomessage, Noël 1950, *loc cit.*, p. 55.) (6) Le même sens chrétien de désintéressement dans le service, de respect des devoirs de justice et de charité ici encore est requis. Et, si les responsables de ces organismes ne savent pas élargir leurs horizons aux perspectives de la nation, s'ils ne savent pas sacrifier leur prestige et éventuellement leur avantage immédiat à la loyale reconnaissance de ce qui est juste, ils entretiennent dans le pays un état de tension nuisible, ils paralysent l'exercice du Pouvoir politique et compromettent finalement la liberté de ceux mêmes qu'ils prétendent servir.

(5) Cf. *D. C.*, n° 1086 (14. 1. 1951), col. 5.
(6) Cf. *D. C.*, n° 1086 (14. 1. 1951), col. 6.

Aussi bien est-ce pour protéger la liberté du citoyen, en même temps que pour servir le bien commun par l'active coopération de toutes les forces vives de la nation, que les Pouvoirs publics doivent exercer leur activité avec fermeté et indépendance. Ils le feront avec une claire vision de leur mission et de ses limites ; ils le feront « avec cette conscience de leur propre responsabilité, cette objectivité, cette impartialité, cette loyauté, avec cette générosité et cette incorruptibilité sans lesquelles un Gouvernement démocratique, disions-nous naguère, réussirait difficilement à obtenir le respect, la confiance et l'adhésion de la meilleure partie du peuple. » (Radiomessage, Noël 1944, *loc. cit.*, pp. 15-16.) (7)

Tentation de faiblesse des gouvernants et tentation d'étatisme.

La fidélité des gouvernants à cet idéal sera, au surplus, leur meilleure sauvegarde contre la double tentation qui les guette devant l'ampleur croissante de leur tâche : tentation de faiblesse, qui les ferait abdiquer sous la pression conjuguée des hommes et des événements ; tentation inverse d'étatisme, par laquelle les pouvoirs publics se substitueraient indûment aux libres initiatives privées pour régir de façon immédiate l'économie sociale et les autres branches de l'activité humaine. Or, si l'on ne peut aujourd'hui nier à l'Etat un droit que lui refusait le libéralisme, il n'en reste pas moins vrai que sa tâche n'est pas, en principe, d'assumer directement les fonctions économiques, culturelles et sociales qui relèvent d'autres compétences ; elle est bien plutôt d'assurer la réelle indépendance de son autorité, en sorte de pouvoir accorder à tout ce qui représente une puissance effective et valable dans le pays une juste part de responsabilité, sans péril pour sa propre mission de coordonner et d'orienter tous les efforts vers une fin commune supérieure. Et si même, pour réaliser une meilleure intégration de certains corps intermédiaires dans la comunauté nationale, il pouvait parfois s'avérer opportun de les appeler à une collaboration plus étroite et plus organique avec les Pouvoirs publics, cette question serait susceptible de faire l'objet de nouvelles et prudentes recherches.

Racines morales de la crise du civisme.

Et pourtant, Nous aimons le redire en terminant, que la réflexion sur les institutions et la recherche de remèdes au niveau des structures politiques ne fassent jamais perdre de vue les racines morales de toute crise du civisme. Trop longtemps le sens juridique fut vicié par la pratique d'un utilitarisme partisan au service des intérêts particuliers d'individus, de classes, de groupes ou de mouvements. Il faut que l'ordre juridique se sente de nouveau lié à l'ordre moral. Et plaise à Dieu que celui qui commande, comme celui qui se soumet, n'aient désormais devant les

(7) Cf. *D. C.*, n° 927 (7. 1. 1945), col. 6.

yeux que l'obéissance aux lois éternelles de la vérité et de la justice !

Les maîtres de la Semaine Sociale de Rennes ne mettront pas en relief ces graves exigences du devoir civique sans souligner en même temps la force surnaturelle qu'il faut recevoir de Dieu pour y demeurer fidèle. Hommes de gouvernement aux prises avec de lourdes responsabilités, organisations privées chargées de vastes intérêts collectifs, simples citoyens justement soucieux de servir le bien général : c'est à tous que s'adresse l'avertissement du Psalmiste : « Si le Seigneur n'édifie pas la maison, en vain travaillent les bâtisseurs ; si le Seigneur ne garde pas la cité, en vain veille la sentinelle. » (Ps. CXXVI, 1.) Aussi est-ce de grand cœur que Nous appelons à ces intentions sur Nos chers Fils de France et, en premier lieu, sur les auditeurs de la Semaine Sociale de Rennes, leurs maîtres et leur si dévoué Président, une particulière abondance de grâces, en gage desquelles Nous vous accordons en cette année jubilaire Notre très paternelle Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 14 juillet 1954.

PIUS PP. XII.

QUESTIONS SOCIALES

La crise du pouvoir et la conscience publique

Leçon inaugurale de M. Charles Flory

Une émouvante commémoration.

Cette 41e session, que j'ai l'honneur d'ouvrir devant vous, correspond à une émouvante commémoration. Il y a cinquante ans que Marius Gonin et Adéodat Boissard organisèrent, à Lyon, la première Semaine sociale.

Quels qu'aient pu être alors leurs rêves généreux, ils ne pouvaient prévoir tout le développement que la Providence réservait à leur initiative. La constante approbation de l'Eglise, qui s'est affirmée notamment dans l'Encyclique *Quadragesimo anno*, et dont je viens de recevoir un nouveau et éclatant témoignage, la création en de nombreux pays d'institutions inspirées par la nôtre, l'ensemble impressionnant que représente la collection de nos travaux, autant de marques visibles d'un succès que les deux fondateurs n'osaient sans doute espérer. Demeurés secrétaires généraux des Semaines sociales jusqu'à leur mort, ils devaient leur consacrer le meilleur d'eux-mêmes : Adéodat Boissard, les qualités brillantes dont il a fait preuve aux Facultés catholiques de Lille et de Paris, au Parlement et dans les institutions internationales pour le développement du progrès social, dont il seconda la création ; Marius Gonin, ces vertus héroïques et obscures qui le font vénérer aujourd'hui par tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher.

Trois étapes ont marqué le développement des Semaines sociales de France, trois étapes séparées par deux conflits sanglants. Jusqu'à la première guerre mondiale, leur présidence fut assurée par Henri Lorin qui fixa avec une maîtrise incomparable leurs objectifs et leur méthode. Elles ont pris, dès l'origine, sous sa clairvoyante direction, leur caractère d'université itinérante, avec tout ce que ces termes comportent d'exigences intellectuelles et d'ambition rayonnante. Eugène Duthoit succéda à Lorin en 1919 et en assuma durant tout l'entre-deux-guerres la responsabilité. Sa personnalité chaleureuse et attachante devait assurer à notre institution les solides et larges assises dont bénéficie aujourd'hui notre troisième étape.

Si durant ces trois étapes, objectifs et méthodes sont restés les mêmes, l'atmosphère s'est singulièrement modifiée autour des Semaines sociales. Les deux conflits mondiaux ont entraîné des bouleversements profonds et définitifs, imprimant leur processus d'accélération aux transformations sociales engendrées par la révolution technique. C'est donc en face de problèmes entièrement nouveaux et avec des générations sensiblement différentes que, par deux fois, nous avons dû recommencer notre effort de prise de conscience, d'approfondissement moral et d'action institutionnelle. Une semblable adaptation est toujours ardue : elle l'était particulièrement après d'aussi violentes secousses qui avaient développé dans la jeune génération un besoin de rupture favorable aux séductions marxistes. Résister aux tentations de découragement et d'évasion, retrouver dans la confusion générale des faits la lumière des principes, reprendre courageusement l'effort constructif qu'exige notre devise : « La science pour l'action », tel a été, par deux fois, le test de résistance auquel notre institution a été soumise. Le si important Message du Souverain Pontife, l'empressement et la valeur des concours obtenus pour cette session jubilaire, le nombre et la qualité des auditeurs rassemblés ce matin nous sont garants de la permanente opportunité de notre œuvre et de sa fidélité à l'idéal de nos aînés.

Comment vous remercier, Eminence, de nous avoir conviés à commémorer ce cinquantenaire à Rennes, trente ans après des assises tenues en 1924 dans cette capitale bretonne, dont les semainiers d'alors ont conservé un si attrayant souvenir ? En rehaussant cette fête de famille de votre pourpre cardinalice, vous nous donnez

un nouveau témoignage de la confiance de l'Eglise et — si j'osais risquer l'expression — d'une amitié pleine de sollicitude dont j'ai bénéficié personnellement en maintes occasions et qui nous touche particulièrement dans les circonstances présentes.

Je tiens également à assurer Mgr le nonce apostolique de notre profonde gratitude. En acceptant de célébrer, cette année encore, la messe d'ouverture, vous nous apportez, Excellence, le meilleur des encouragements. Il nous semble qu'à travers son représentant, c'est au Souverain Pontife lui-même que nous avons la joie d'adresser, avec nos vœux fervents pour le rétablissement d'une santé si chère à toute la catholicité, l'hommage de notre filiale et reconnaissante vénération.

Notre Commission générale avait songé à réserver cette session à la célébration de notre cinquantenaire, envisageant d'y étudier à la fois l'œuvre accomplie durant ce demi-siècle et celle qui s'offre aujourd'hui à nous. Si intéressante que cette perspective nous ait d'abord paru, nous l'avons écartée. Un retour sur nous-mêmes risquait de répéter, en effet, l'effort de réflexion auquel nous nous sommes livrés à la Semaine sociale de Paris, en 1947. Au surplus, les problèmes qui sollicitent notre attention sont à la fois si nombreux et si urgents que nous n'avons pas cru devoir suspendre, une année durant, le cours de nos investigations.

Il est d'ailleurs un sujet ardu que nous avons côtoyé à toutes nos précédentes Semaines, sans jamais l'aborder directement : c'est l'inadaptation de l'Etat aux tâches que lui impose la vie moderne. Qu'il s'agît du niveau de vie (Lille, 1949), du monde rural (Nantes, 1950), de la santé publique (Montpellier, 1951), de la répartition du revenu national (Dijon, 1952), de la paix internationale (Pau, 1953) il n'est apparu de solution à aucun de ces problèmes fondamentaux sans une action des pouvoirs publics, dont nous avons dû constater la trop fréquente déficience. Tout en réservant la soirée de mercredi pour évoquer nos souvenirs, nous avons pensé ne pouvoir célébrer plus fidèlement cinquante années de probité intellectuelle qu'en abordant avec courage ce dénominateur commun de nos difficultés sociales : la crise du pouvoir et du civisme.

Le commun dénominateur de nos difficultés sociales.

Après les grands espoirs éveillés par la fin des hostilités, d'inquiétants problèmes d'autorité se trouvent posés, en effet, dans les démocraties de l'Europe occidentale. En France, notamment, on reproche de toutes parts à l'Etat d'excessifs empiétements et une inadmissible carence : individus et groupes d'intérêts, en même temps qu'ils protestent contre son contrôle, réclament sa perpétuelle intervention. Ils l'exigent même dans des formes quasi insurrectionnelles. Grèves et manifestations constituent autant d'appels, mais aussi autant d'échecs à son autorité : les fonctionnaires paralysent la vie sociale pour appeler l'attention sur leurs réclamations particulières ; le monde rural laisse éclater son impatience en menaçant le ravitaillement des villes ou en arrêtant la circulation routière ; les contribuables s'insurgent en termes délirants contre la poursuite de la fraude. Revendications souvent légitimes, d'ailleurs, mais dont l'expression est subversive et qui s'érigent en fins supérieures au lieu de s'ordonner au bien commun.

Devant ces désordres, les pouvoirs publics manifestent une redoutable faiblesse, due surtout à leur absence de continuité. Les heurts d'une opinion divisée se retrouvent, en effet, au Parlement et jusqu'au sein du Cabinet, où les ministères tendent à devenir les bastions avancés d'exigences contradictoires. Il est d'autant plus difficile de dégager du corps électoral une majorité de gouvernement qu'une fraction importante de la nation, dont l'opinion va jusqu'à la dissidence, ne se prête pas au jeu normal des institutions démocratiques. D'où cette instabilité gouvernementale, ces interminables crises ministérielles et ce pis-aller d'un équilibre précaire qui condamne le pouvoir à l'immobilisme, alors que des échéances dramatiques s'accumulent dans l'ordre économique et social, aussi bien que sur le plan de l'Union française et de l'Europe.

Toute carence de l'autorité suscite des manquements à l'obéissance. Convaincus de l'impuissance de l'Etat à sauvegarder leurs intérêts essentiels, les groupes prétendent assurer leur propre défense. Ils perdent alors toute notion de l'intérêt général, tandis que s'installent chez les individus de déplorables habitudes de révolte et de fraude. Ainsi la crise du Pouvoir s'accompagne-t-elle d'une crise du civisme, sur laquelle une note du *Comité théologique de Lyon* a récemment alerté les catholiques (1).

Sans doute les Semaines sociales ont-elles, à maintes reprises, porté leur attention sur l'un ou l'autre aspect du problème. Il suffit de rappeler la session de Lyon (1925) sur « la crise de l'autorité », celle de Reims (1933) sur « la société politique », celle de Clermont (1937) sur « la personne humaine en péril », celle de Bordeaux (1939) sur « le problème des classes », celle de Strasbourg (1946) sur « la communauté nationale », sans compter les nombreuses leçons qui, à l'occasion d'un thème principal, traitaient du rôle de l'Etat en la matière. Toutefois, nous n'avions pas encore concentré notre attention sur une crise qui, si inquiétante qu'elle ait été dès avant la guerre, semble atteindre aujourd'hui son paroxysme. On se rappelle la gravité avec laquelle le président Auriol l'a évoquée dans son message d'adieu, auquel le président Coty fit écho en des termes aussi alarmants. Le Pouvoir n'est plus obéi : comment lui rendre sa puissance défaillante ? Et comment restaurer un civisme qui est non seulement la manifestation d'une vie sociale supérieure mais sa condition même ? Quelle que soit la réserve qui s'impose à nous sur le plan politique, nous croirions manquer à notre devoir si nous ne nous penchions, en sociologues et en chrétiens, sur un

---

(1) Note n° 29 de la série *Notes doctrinales à l'usage des prêtres du ministère*, sous le titre : « La conscience chrétienne devant l'incivisme » (VITTO). Le texte en a été publié par le numéro 4 de la *Chronique Sociale de France*, de 1953 : « Pour un renouveau du sens civique ».

problème qui commande tous les autres et alarme à juste titre l'opinion.

Dans cette leçon d'introduction, qui n'a d'autre ambition que de poser le problème, nous rappellerons d'abord les éléments essentiels d'une sociologie du Pouvoir ; puis nous nous arrêterons quelques instants sur la nature véritable et sur les causes profondes de sa crise actuelle.

I

Nécessité d'un Pouvoir.

La sociologie n'a pas ajouté d'éléments bien nouveaux aux données du droit naturel sur le Pouvoir. Préciser ses lointaines origines, biologiques ou religieuses, nous intéresse médiocrement. Ce qui nous importe davantage, c'est la confirmation qu'il n'existe pas de vie humaine sans société, donc sans autorité. Comme l'a dit Léon XIII dans l'Encyclique *Immortale Dei* : « L'homme est né pour vivre en société, car ne pouvant dans l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie, ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de l'existence. Mais, comme nulle société ne saurait exister sans un chef et qu'elle imprime à chacun une même impulsion efficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est nécessaire aux hommes constitués en société pour les régir ; autorité qui, aussi bien que la société, procède de la nature et, par suite, a Dieu pour auteur. »

C'est si vrai que toute dégradation excessive de l'Etat suscite d'autres pouvoirs qui suppléent sa défaillance. Lorsque les individus ne trouvent plus dans l'organisation sociale une protection suffisante contre les dangers intérieurs ou extérieurs, ils cherchent appui auprès des plus forts. C'est toute l'histoire de la féodalité qui tend à se répéter, comme l'a remarqué le président Coty, quand les mêmes besoins se font sentir. « Le Pouvoir, dit Ferrero, est à l'origine une défense contre les deux plus grandes frayeurs de l'humanité : l'anarchie et la guerre. » (1)

Mais à mesure que la société évolue, ses membres demandent au Pouvoir bien autre chose que la sécurité matérielle. L'homme entend être libéré non seulement de la peur, mais de la misère et de l'insécurité. Dans une civilisation animée par la volonté de puissance, il aspire à une domination croissante de la nature. Il veut aussi que le partage des biens, dont la multiplication est due à son génie, réponde à un idéal de justice, dont l'Etat serait pour lui l'incarnation.

Auguste Comte avait pensé à tort que, dans la mesure où s'accomplirait la cohésion du groupe, objet primordial du Pouvoir, celui-ci pourrait desserrer son étreinte et raréfier ses interventions. Il semble, au contraire, que l'évolution sociale se traduise par un constant accroissement de son emprise. M. Bertrand de Jouvenel voudrait, il est vrai, expliquer ce phénomène par la tendance expansionniste qu'a toujours le Pouvoir, « agresseur de l'ordre social » (1) : pour lui, comme pour M. Charbonneau (2), le facteur de coagulation est l'instinct de domination, plus que celui d'association. L'on ne saurait méconnaître, certes, le rôle des conquérants et des faiseurs d'empires. Il est exact que la guerre, dans ses phases diverses, a été l'occasion d'étendre la puissance de l'Etat qui, pour M. de Jouvenel, fait figure de Minotaure plus encore que de Léviathan. Mais quelles que soient les circonstances historiques qui jalonnent cette évolution, il n'en demeure pas moins que le Pouvoir trouve son fondement dans la cohésion et l'épanouissement d'un groupe social, dont les exigences croissantes ne font qu'augmenter sa raison d'être.

Aussi la première qualité d'un Etat, celle qui conditionne, qui justifie son existence et sa durée, c'est l'efficacité.

Les limites du Pouvoir.

Mais il en est une seconde : c'est que, répondant à son objet qui est d'assurer le bien commun, l'autorité ne poursuive pas des fins particulières aboutissant à l'oppression de tout ou partie des citoyens. M. de Jouvenel a sans doute raison quand il dit que tout Pouvoir, étant à base de puissance, tend à accroître cette puissance et que les guerres ont été, au cours de l'histoire, l'occasion habituelle de ces progressives extensions. Aussi l'homme cherche-t-il à se protéger contre les abus possibles et tout en acceptant, en sollicitant au besoin l'autorité, condition de vie sociale, il se préoccupe aussitôt de défendre ses libertés.

« Autorité nécessaire du Pouvoir, liberté non moins indispensable de l'individu », tels sont les termes d'un conflit de nature sur lesquels M. Alfred Pose nous invite à réfléchir tout au long de son beau livre sur la *Philosophie du Pouvoir* (3). Et nous reconnaissons avec lui que le grand problème de la science politique est de déterminer les conditions d'une telle conciliation. Ajoutons que la paix sociale nous semble être précisément le résultat d'un équilibre entre *l'efficacité*, qui requiert un Pouvoir fort, et *la liberté* qui s'accommode mieux d'un Pouvoir faible.

Durant tout le siècle dernier, c'est du second point de vue, celui de la liberté des gouvernés, que s'est posé le problème du Pouvoir. Le libéralisme économique réduisait l'Etat au rôle de gendarme, et la philosophie d'Alain, dont on sait quel a été le succès, visait d'abord à l'affaiblir. C'est que beaucoup de choses allaient d'elles-mêmes, en une période de paix internationale, de prospérité économique et de stabilité monétaire comme il s'en est peu trouvé au cours des siècles. Le tocsin de 1914 a mis fin à ces rêves heureux. La guerre, pourvoyeuse

(1) GUGLIELMO FERRERO : *Pouvoir. Les génies invisibles de la cité.* Soledi. Liége.

(1) BERTRAND DE JOUVENEL : *Du pouvoir. Histoire naturelle de sa croissance.* Les Editions du Cheval ailé. Genève, 1947.

(2) E. CHARBONNEAU : *L'Etat (par la force des choses).* Trois volumes (chez l'auteur).

(3) ALFRED POSE : *Philosophie du pouvoir.* Presses Universitaires, 1948.

du Minotaure, a conduit une fois de plus au gonflement de l'Etat et l'a mis, du fait de son ampleur, en face de problèmes qu'il n'est pas parvenu à résoudre.

Ajoutons à cela que le souci de la justice sociale prime aujourd'hui, en maints esprits, celui de la liberté, et que la conception actuelle que l'homme se fait de ses droits implique généralement l'action positive de l'Etat et non plus son abstention. Et l'on comprend alors comment notre démocratie moderne, instaurée pour défendre l'individu contre l'Etat, évolue vers une affirmation des droits de l'Etat à l'égard de l'individu. Cela explique aussi certaines sévérités récentes à l'égard d'un Montalembert, qui a pu manquer parfois de vigueur et de clairvoyance sociales, mais surtout dont l'amour passionné de la liberté n'a plus d'écho dans une fraction de notre jeunesse.

Ainsi le problème du Pouvoir se pose-t-il aujourd'hui, à l'inverse du siècle précédent, sous l'angle de l'efficacité. Ce qui ne veut pas dire que l'autre point de vue puisse nous laisser indifférents. Une solution a prévalu, en effet, dans les pays placés sous la domination communiste, solution que nous écartons *a priori* : la liberté y a été purement et simplement supprimée. Nous voulons une autorité qui respecte la dignité humaine et des structures dans lesquelles la personne ait la possibilité d'exister. La question est donc de savoir si notre démocratie peut se donner un Pouvoir assez fort pour répondre à ses obligations actuelles tout en conservant la libre adhésion des citoyens.

L'adhésion consciente des citoyens.

Aussi bien, la force n'est jamais assurée d'imposer longtemps l'obéissance ; et les Pouvoirs qui sont contraints d'y recourir avouent du fait même leur précarité. L'adhésion spontanée des citoyens apparaît au contraire comme la consécration d'une conciliation heureuse entre l'efficacité et la liberté.

Ce « mystère de l'obéissance civile » (1) est un des problèmes les plus délicats qui s'offrent à l'examen du sociologue : ici interviennent, en effet, « les génies invisibles de la cité » qu'évoque Ferrero dans son livre si pénétrant sur la légitimité. « La seule autorité qui n'a pas peur, souligne-t-il (2), est celle qui naît de l'amour : l'autorité paternelle, par exemple. Pour qu'entre l'homme et le Pouvoir n'existe pas ce double rapport de peur réciproque, il faudrait que le Pouvoir fut reconnu et obéi avec pleine et entière liberté, par respect et amour sincère. Dès que les menaces et les rigueurs interviennent, la peur surgit ; les hommes ont peur du Pouvoir qui peut les frapper ; le Pouvoir a peur des hommes, qui peuvent se révolter. »

Il est des périodes où le principe même de l'autorité rencontre l'adhésion quasi générale des gouvernés ; cet accord, où le sentiment tient autant de place que la raison, est généralement le résultat d'une longue accoutumance. Joseph de Maistre remarquait déjà que « ce

(1) BERTRAND DE JOUVENEL, *op. cit.*, p. 31.
(2) GUGLIELMO FERRERO, *op. cit.*, p. 36.

qu'il y a de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation ne saurait être écrit ». (1). C'est le cas des principes de légitimité qui s'harmonisent avec les mœurs, les traditions, la culture d'une époque. Ils ne résultent pas d'un texte mais d'une communauté d'idéal longtemps partagé et qu'incarne le Pouvoir. Aussi, n'ont-ils précisément ce caractère que, dans la mesure où ils sont reconnus et appliqués, ils échappent à toute discussion; une ferveur quasi-religieuse leur assure une valeur transcendante : ils appartiennent sociologiquement au domaine du sacré.

Cela n'exclut pas, d'ailleurs, l'existence d'une opposition qui est même la condition de toute démocratie. Opposition constructive naturellement et qui ne perd pas de vue l'intérêt général qu'elle sert à sa façon. Comme l'indique très justement Ferrero (2), la démocratie atteint la plénitude de la légitimité en unifiant le Pouvoir et l'opposition dans la volonté générale, et elle ne le peut que par la correction et la loyauté des mœurs politiques. Toute autre est l'opposition qui dégénère en un dénigrement systématique et négatif et qui risque d'ébranler le régime en le faisant haïr ou mépriser.

L'incivisme de certaines manifestations dont nous avons été témoins va, en effet, jusqu'à la négation de l'autorité gouvernementale. Et nos pratiques parlementaires sont, hélas ! fort éloignées du *fair play* anglais. Aussi peut-on se demander si, dans la France actuelle, le Pouvoir bénéficie encore du respect et de l'attachement qui témoigneraient de sa légitimité, en voilant aux yeux du peuple ses inévitables déficiences. Mesurons la gravité du fait : par suite de la carence de l'Etat, le souci des intérêts collectifs prévaut sur celui du bien commun, et les solidarités de classes l'emportent sur les solidarités nationales.

Tel est le cas, en particulier, du prolétariat industriel. Du fait du communisme, un nouveau principe de légitimité est entré en lutte avec le principe démocratique, qui avait fini par l'emporter sous la IIIe République. Une minorité dissidente s'est constituée, possédant toute la ferveur et la discipline qui font défaut à l'ensemble du pays. On discerne sans peine combien « le grand schisme » (3), qui prolonge à l'intérieur même du « monde libre » la pesée des idéologies soviétiques, aggrave nos incertitudes paralysantes. Tactique habile, car si notre démocratie ne réussit pas à dominer les problèmes que pose l'immense désordre causé par la guerre et la révolution, l'heure n'est pas éloignée où le corps social cherchera, dans le sacrifice de la liberté, une solution à cette carence de l'efficacité.

II

Permanence d'une crise fonctionnelle.

Si sommaire qu'elle soit, cette analyse sociologique devrait nous aider à mieux com-

(1) JOSEPH DE MAISTRE : *Essai sur le principe générateur de constitution politique*. 1809.
(2) GUGLIELMO FERRERO, *op. cit.*, p. 169.
(3) MARCEL PRÉLOT : *L'évolution politique du socialisme français*, c. IX, « Le grand schisme », Spes, 1939, et RAYMOND ARON : *Le grand schisme*. Gallimard, 1948.

prendre la crise française, dont il nous reste à esquisser, à titre introductif, la nature et les causes particulières.

Lorsqu'on réfléchit aux difficultés que traverse notre pays, on est naturellement tenté d'en attribuer la responsabilité à l'organisation politique de l'Etat. Et l'on ne s'en fait pas faute. Mais si, remontant dans l'histoire, on observe les régimes différents qui se sont succédé, on est frappé de relever les mêmes critiques, laissant à penser qu'il s'agit d'erreurs imputables à la nation elle-même, plus qu'aux institutions qu'elle s'est données. Cette observation, M. Gabriel Ardant la présente dans l'avant-propos de son livre récent sur la *Technique de l'Etat*. « Ce sont ces défauts, dit-il, que Thiers dénonçait à la tribune de l'Assemblée du Second Empire, Tocqueville à la veille de la Révolution de 1848, Turgot dans les adjurations prophétiques qu'il adressait à Louis XVI. » (1) Et l'on pourrait y ajouter, parmi bien d'autres, les observations lucides de Prévost-Paradol (2) à la fin du Second Empire, les réflexions moroses de Renan (3) à la suite du désastre de 1870 et celles, plus sévères encore, de Richelieu dans son testament politique de 1764.

Si les critiques se répètent de façon si constante, c'est que la crise du Pouvoir, en France et sous une certaine forme du moins, est un phénomène quasi permanent. Cet équilibre entre l'efficacité et la liberté, où nous avons discerné un facteur essentiel de la paix sociale, est rarement atteint et toujours remis en question. Il correspond plutôt à un état de tension, explicable par notre bouillonnement intellectuel, et qui est d'ailleurs une condition de progrès. L'évolution des besoins et des techniques exige, en effet, une perpétuelle adaptation de l'Etat, et les retards dus à la force d'inertie de la vie sociale provoquent de naturelles récriminations, bienfaisantes au surplus, lorsqu'elles ne passent pas la mesure.

Mais qui oserait affirmer que nous n'en faisons pas un coupable et dangereux abus ? A quelque période de notre histoire qu'on se réfère, fût-ce à la « belle époque », les critiques n'ont jamais cessé. Les manifestations des viticulteurs de l'Hérault trouvent de remarquables antécédents dans l'agitation organisée par Marcelin Albert, avec les pénibles souvenirs du « glorieux 17e ». Les grèves étaient souvent sanglantes dans les premières années du siècle, et les Parisiens de ma génération se rappellent encore les menaces du « roi Pataud », le chef syndicaliste qui avait le pouvoir de plonger la capitale dans l'obscurité. Et pour dérisoires qu'ils nous paraissent maintenant, les budgets d'alors étaient jugés tout aussi excessifs que ceux d'aujourd'hui. « Nous sommes dans l'incohérence », gouaillait Clemenceau. « La France est bien malade », diagnostiquait Léon Bourgeois. « La France se dissout », constatait solennellement Rouvier.

Avons-nous oublié, enfin, que le pays donnait au monde le spectacle de singulières divisions, au moment du combisme ou de l'affaire Dreyfus ? C'était le temps, paraît-il, où les Français ne s'aimaient pas. Le splendide mouvement d'union nationale, qui suivit l'invasion de nos frontières en 1914, montre qu'à l'heure du danger la France restait capable d'un sursaut patriotique. Mais la guerre de 1939 ne devait plus rencontrer, dans le pays, les mêmes réactions. Lassitude sans doute ; mais aussi profond changement de l'opinion, tenant au bouleversement de la société et à l'ébranlement des consciences. Comment expliquer autrement que les symptômes de crise observés à toutes les époques revêtent à présent une fréquence et une ampleur exceptionnelles ? Certains y voient un phénomène d'accélération de l'histoire, explication qui n'apporte pas beaucoup de lumière. Disons plutôt que l'organisation du Pouvoir traverse une phase particulièrement critique, ouverte par la révolution industrielle et les conflits mondiaux et développée par des querelles idéologiques. Aux crises de fonctionnement, dont nous avons constaté la permanence, se superpose aujourd'hui une crise de structure.

Crise de civilisation et structure du Pouvoir.

Reconnaissons que l'extension du rôle de l'Etat depuis un demi-siècle est sans rapport avec le cours de sa progression antérieure. Par delà les adaptations techniques nécessaires, nous assistons, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, à une socialisation progressive de la vie, à une emprise croissante du public sur le privé. Ce mouvement pose pour nous des problèmes délicats, car le privé gardera toujours, dans l'ordre religieux et familial, notamment, son domaine irréductible qu'il faut à tout prix sauvegarder. Aussi certains, qui le jugent menacé, estiment-ils indispensable de réagir et de ramener l'Etat à un rôle plus modeste. Ils ne s'inquiètent d'ailleurs pas de savoir si le mouvement est réversible, et si certains progrès économiques ou sociaux, auxquels ils sont inconsciemment attachés, sont possibles, du fait même de leur dimension, sans l'intervention du Pouvoir. Ils oublient enfin que ceux qui protestent le plus contre les empiétements de l'Etat sont les premiers à faire appel à lui quand leurs intérêts sont en cause.

La vérité est que la révolution technique a bouleversé trop rapidement nos conditions de vie pour que nous ayons pu prendre l'exacte mesure de ses conséquences et, à plus forte raison, les maîtriser. L'élément décisif de cette crise, c'est l'aventure des progrès de la science. Depuis que notre société s'est engagée dans la carrière industrielle, trop d'hommes sont arrachés, chaque année, à leur milieu traditionnel, mêlés à des foules sans âme où s'achève la décomposition des traditions et des croyances. Et ceux même qui n'ont pas perdu toute racine dans le sol et le passé de la vie collective ont leur existence complètement transformée par les techniques nouvelles. Le fait que la classe populaire a, quoi qu'elle en pense, le plus largement profité de ces progrès annonce un certain nivellement et substitu

(1) Gabriel Ardant : *Technique de l'Etat.* Presses Universitaires de France, 1953, p. 1.
(2) Prévost-Paradol : *La France nouvelle.* Calmann-Lévy, 1868.
(3) Ernest Renan : *La réforme intellectuelle et morale.* Calmann-Lévy.

progressivement à l'ésotérisme aristocratique une culture de masse. Partout, on constate le même changement de rythme et d'aspirations.

L'attitude des pouvoirs publics laisse-t-elle à penser qu'ils ont compris de quoi il s'agit, et que cette connaissance détermine leur action ? Il semble, au contraire, qu'ils s'essoufflent derrière l'événement. Pourtant, leurs responsabilités ne cessent de s'accroître et, de fait, lorsque l'ouvrier se met en grève ou que l'agriculteur élève des barricades, c'est bien à l'Etat qu'ils en ont. Raillant le bourgeois retardataire, Giraudoux lui reproche de ne point comprendre que « le vase de faïence ou de porcelaine, c'est l'Etat ; la route pour auto, l'Etat ; le teint des enfants de la zone, l'Etat ; les noms de rues, l'Etat ; le lit de malade à l'hôpital, l'Etat ; les affiches, l'Etat ; l'échelle du plus bas ustensile, du jouet, du timbre-poste, l'Etat » (1). Or, à mesure qu'en fonction de tâches indéfinies se multiplient les techniques d'inventaire, de plan d'organisation et de contrôle administratif, l'exercice de la puissance se fait plus anonyme, et l'on voit se dessiner une situation où l'homme disposerait en maître de la nature, mais n'aurait plus son propre commandement (2).

De quoi s'agit-il en définitive, sinon d'une crise de civilisation ? Deux styles de vie s'affrontent, dont l'un s'inspire des anciennes normes libérales, dont l'autre les sacrifie à ses exigences nouvelles. Et il ne s'agit pas d'une lutte comme celle qui opposait jadis la chrétienté et l'Islam. Car cette fois la pénétration est complète : c'est à l'intérieur de notre société, c'est en chacun de nous qu'existe le conflit. Et il n'est pas dit que dans le camp marxiste, les esprits ne soient pas aussi troublés qu'ici : l'établissement d'un rideau de fer en est une suffisante preuve.

Les Etats totalitaires issus de cette crise, qu'ils soient facistes ou communistes, ne nous semblent pas, en effet, avoir davantage résolu le problème, tout en y sacrifiant l'individu. Il est trop tôt, sans doute, pour en juger. Mais il reste que notre Etat démocratique, construit sur les normes libérales du XIXe siècle, n'a certainement pas maîtrisé les nouvelles tâches qui lui incombent. Il existe un décalage gros de périls entre des structures politiques périmées et les impératifs économiques et sociaux en face desquels nous a placés la révolution technique.

Causes d'aggravation particulières à la France.

Ainsi, la crise que nous traversons dépasse-t-elle de beaucoup les difficultés d'adaptation qui sont le lot permanent du Pouvoir. Aucune contrée n'y échappe et, moins que toute autre, notre vieil Occident, dont Spengler, il y a trente ans déjà, annonçait le déclin. Mais la France connaît encore des facteurs d'aggravation sur lesquels il n'est pas inutile, en terminant, de s'arrêter quelques instants.

Spécialement éprouvée par les deux guerres mondiales, notre patrie a perdu, sur le plan politique et économique, sa primauté séculaire. Elle était, au début du XIXe siècle, la plus grande puissance du monde, par sa population d'abord, et par sa richesse, supérieure à celle d'aucun pays, y compris l'Angleterre. Elle imposait au monde sa langue et sa culture et se montrait capable de lutter seule, sur le plan militaire, contre toutes les coalitions. Depuis lors, un glissement accéléré a réduit son importance relative. Elle a peu participé à l'expansion démographique du siècle dernier, augmentant sa population d'un tiers, alors que celle de la terre triplait. La perte de 1 500 000 morts à la guerre de 1914, jeunes hommes pour la plupart, dont on pouvait attendre d'éminents services et des foyers féconds, a considérablement aggravé la situation, laissant le pays, malgré sa victoire, dans un accablement dont il ne s'est pas relevé. La défaite de 1940 devait le révéler au monde en même temps qu'à nous-mêmes. Humiliation douloureuse, suivie de quatre années d'occupation au cours desquelles la France eut à subir encore d'appauvrissantes spoliations et l'usure d'un équipement déjà vieilli. C'est dans ces conditions qu'elle entreprit, après la Libération, son effort de relèvement. Il serait injuste de ne pas mentionner à ce propos l'appui considérable qu'elle a trouvé dans l'aide américaine. Mais si profonde, si sincère que soit notre reconnaissance à l'égard des Etats-Unis, nous n'en ressentons pas moins la dépendance où cet appauvrissement nous a placés et nous mesurons la distance qui nous sépare des puissances qui ont acquis aujourd'hui la prépondérance dont nous jouissions autrefois.

De son ancien rang, la France garde cependant des responsabilités qui l'accablent. Voudrait-elle renoncer délibérément à certaines d'entre elles qu'elle serait incapable de faire un choix, tant à cause des solidarités complexes de sa position internationale que de l'impuissance du Parlement à arbitrer les intérêts en cause ou à imposer les sacrifices nécessaires. Ainsi risque-t-elle d'être acculée à des abandons sans contrepartie ni grandeur. Et quand la menace s'en précise, comment l'opinion publique, si sensible malgré sa légèreté apparente, n'en ressentirait-elle pas profondément l'humiliation ? D'où, en permanence, un malaise et une amertume. allant parfois jusqu'à la désespérance.

Mais ce n'est pas seulement notre position relative qui pèse sur notre humeur et nos destinées. Dans l'ordre économique, c'est notre situation elle-même, envisagée en termes absolus. Si un progrès, sur lequel nous reviendrons, a été heureusement accompli dans le domaine des investissements, la production des biens de consommation vient à peine de rejoindre le niveau de 1928. « C'est la première fois, depuis plus de deux siècles, observe M. Alfred Sauvy (1), que le revenu national n'a pas augmenté dans l'intervalle d'une génération. » Qu'est-ce que cela signifie,

(1) JEAN GIRAUDOUX : *De pleins pouvoirs à sans pouvoir.* Gallimard, p. 125.

(2) Cf. ROMANO GUARDINI : *La puissance.* Editions du Seuil, 1954.

(1) ALFRED SAUVY : *La situation économique.* « Droit social ». Décembre 1953.

sinon que ce que l'un gagne est nécessairement perdu par l'autre et qu'il n'en peut résulter qu'un mécontentement général et des chocs assez rudes. Les masses aspirent à l'amélioration de leur sort. Et des individus vigoureux veulent qu'une carrière suffisante s'offre à leur talent. La paix sociale est chose relativement aisée lorsqu'une expansion économique permet à chaque groupe d'améliorer sa situation. Mais un pays hypnotisé sur la répartition de revenus stagnants est bien près de l'exaspération. Et comment le peuple français n'en serait-il pas là, alors qu'il assiste à la prodigieuse élévation du niveau de vie américain et au développement, dont il ignore le prix, du potentiel soviétique ?

Ajoutons enfin que cette amertume s'accompagne d'assez cruelles perplexités. En hésitant parfois à s'engager à fond dans la voie des techniques de rendement, pratiquées aux Etats-Unis comme en Russie, nos compatriotes n'obéissent pas seulement au réflexe mesquin et à l'attitude malthusienne auxquels s'est abandonnée trop souvent la IIIe République. Ils se préoccupent aussi de sauvegarder certaines valeurs humaines qu'engloutirait une civilisation matérialiste. Et peut-être se sentent-ils, à cet égard, quelques responsabilités. Malgré son effacement politique et sa stagnation économique, la France a gardé sur le plan culturel une influence extraordinaire. Il est à craindre, évidemment, qu'il n'en soit pas longtemps ainsi si un redressement ne s'opère sur d'autres terrains, car l'action intellectuelle dépend tout de même, pour une grande part, des possibilités matérielles qu'un pays est en état d'offrir à ses chercheurs dans les domaines scientifique, littéraire ou artistique. Mais en attendant, la France peut y rendre encore d'immenses services qui correspondent à son génie particulier. Comment concilier ces contraires ? Là encore elle se refuse à choisir. Et en voulant garder son âme, elle craint de rester en dehors des compétitions techniques qui décideront des prééminences de demain..., sinon d'après-demain.

Raisons d'espérer.

Ainsi n'est-il pas surprenant que la France participe, dans des conditions particulièrement dures, à une crise qui, par-delà les adaptations fonctionnelles de l'Etat, intéresse les bases mêmes de notre civilisation.

Aux prises avec d'exceptionnelles difficultés, notre peuple réagit selon son tempérament. Il n'a pas la patiente ténacité de l'Anglais, ni sa capacité d' « encaisser » les coups durs. Il n'a pas davantage la puissance de concentration et la discipline de l'Allemand. Plus que jamais, il s'en prend au gouvernement, en partie responsable sans doute, mais qu'il affaiblit encore par des critiques dont il s'indigne de trouver l'écho dans la presse étrangère.

Pourtant, s'il apportait un peu plus d'objectivité dans l'appréciation de ses misères, peut-être échapperait-il au pessimisme et aux impatiences dont témoignent ses réactions. Car, à côté du passif, qui pèse si lourdement sur le moral de la nation, il existe aussi des indices encourageants. Je ne reviendrai d'ailleurs pas sur l'importance du rôle spirituel ou intellectuel que la France a gardé, me bornant à quelques éléments concrets dont me semble dépendre son avenir.

Sur le plan démographique d'abord, où nous assistons, depuis dix ans, à un étonnant redressement. Après avoir donné l'exemple d'une baisse spectaculaire de sa natalité, tombée à 15 ‰ en 1939, la France atteint aujourd'hui un taux de 21 ‰, le plus élevé, la Hollande exceptée, de l'Europe occidentale. Le nombre des naissances était, avant la guerre, inférieur à celui des décès ; il se présente, aujourd'hui, avec un excédent annuel de quelque 300 000. Sans doute en résultera-t-il, pour les prochaines années, un supplément de charges que traduit déjà la construction de nouveaux locaux scolaires. Mais comment n'y pas voir une marque de courage et un renouveau d'espérance ?

Sur le plan économique, d'autre part, un travail considérable s'est accompli en France depuis la Libération. Je n'en veux pour preuve que l'effort d'équipement, célébré à juste titre par le président Vincent Auriol lors de l'inauguration du barrage Donzère-Mondragon, et qui fait un singulier contraste avec l'inertie de la période d'avant-guerre où, comme notre population, notre capital productif s'amenuisait au lieu de suivre la progression mondiale. Sans satisfaire encore aux besoins du pays, ni correspondre à l'importance des équipements réalisés ailleurs, aux Etats-Unis ou en Allemagne par exemple, il est intéressant de constater que les investissements neufs, pratiqués annuellement en France, sont de quatre à cinq fois supérieurs à ceux de 1938.

Je pourrais mentionner aussi l'effort accompli dans le renouvellement de nos méthodes industrielles et agricoles, si marqué dans certains secteurs ou certaines régions, et qui se généraliserait sans doute si trop souvent la protection des entreprises marginales ne l'emportait politiquement sur le souci du rendement et la baisse de nos prix d'exportation.

Et les services publics, eux-mêmes, si décriés dans une partie de l'opinion, ne méritent pas que des critiques. Chacun sait que nos chemins de fer sont les plus rapides et les plus réguliers, que nous avons un incomparable réseau routier et que notre administration postale fait l'admiration du monde. Il ne semble pas, en dépit des dénigrements systématiques dont elles sont l'objet, que les nationalisations aient nui à notre équipement électrique ou à notre production charbonnière, et le succès de récentes émissions témoigne que le pays en a conscience. Là aussi des réalisations ont été obtenues, qui ne le cèdent en rien à celles du secteur privé.

Sans doute les entreprises publiques, comme les services généraux de l'Etat, ont-ils besoin de sérieuses réformes, qui ont fait l'objet d'études nombreuses et dont le livre de M. Gabriel Ardant dégage les lignes essentielles. L'une des idées-forces dont elles s'inspirent est d'introduire dans les affaires

publiques les méthodes de productivité et de rendement qui ont réussi dans les affaires privées. Ce n'est pourtant pas le seul, ni peut-être le principal souci qui doit nous guider. Car la gestion des services de l'Etat répond à de tout autres objets que la recherche du profit, et peut-être pourrait-on reprocher plutôt aux entreprises nationalisées de ne s'être pas assez dégagées des formules capitalistes pour utiliser à plein, dans le sens de l'efficacité, les conditions privilégiées qui sont les leurs.

« Un impôt qui grèverait le pain et le poulet, dit Ferrero, aura toujours plus d'importance pour la génération contemporaine que la mission d'un régime découverte par la philosophie de l'histoire un siècle plus tard. » (1) Cette observation me paraît s'appliquer à la France actuelle, et je ne pense pas me tromper en avançant que les dix années qui viennent de s'écouler seront jugées beaucoup moins sévèrement par nos arrières-petits-fils que par nous-mêmes. Peut-être même seront-elles considérées par les historiens comme le point de départ de notre redressement. Les quelques exemples que je viens de rappeler permettent d'imaginer, en tout cas, ce que ferait notre pays, avec la vitalité qui s'y manifeste, si le Pouvoir avait une efficacité suffisante pour en stimuler et en coordonner les éléments actifs.

Mais nous retrouvons ici, hélas ! le « mal français », si souvent défini par les analystes politiques, avec les désastreuses conséquences qu'il entraîne aujourd'hui. S'il va croissant, c'est précisément que les fonctions de l'Etat sont elles-mêmes en extraordinaire expansion et que la nécessité d'un gouvernement stable, capable de longs desseins, s'impose plus que jamais. Or, faut-il rappeler que, depuis la Libération, alors que la politique des Etats-Unis a été dirigée par deux hommes seulement (Truman et Eisenhower), comme celle de l'Angleterre (Attlee et Churchill) et celle de l'Allemagne par un seul (Adenauer), la France n'a pas compté moins de 20 ministères ! « Faites un roi, sinon faites la paix ! » grondait Marcel Sembat (2) à la veille de la première guerre mondiale. Prenons garde, encore une fois, que l'impatience de l'opinion ne nous conduise à quelque aventure, si notre démocratie ne se renouvelle pas.

C'est donc avec la pleine conscience du péril, mais aussi des chances que conserve notre pays, que nous abordons cette étude, à laquelle nous entendons procéder en toute sérénité. Les Semaines sociales n'ont d'ailleurs pas à prendre parti dans les discussions que soulèvent les réformes constitutionnelles ou administratives. Elles n'en peuvent pas moins rendre d'importants services en cherchant à définir les obligations auxquelles un Etat moderne doit faire face et les méthodes par lesquelles il y peut parvenir (3). Nous y serons aidés par les enseignements pontificaux, si largement dispensés en ce domaine depuis un siècle (1), notamment par S. S. Pie XII, qui a daigné les compléter magistralement, à notre intention, avec une sollicitude qui nous confond. Au surplus, tous les Français, ne l'oublions pas, ont leur part de responsabilité dans la crise. Par leurs abstentions, leurs exigences, leurs lésineries, c'est bien eux qui, en définitive, empêchent leurs élus d'exercer correctement leur mandat. Cette session ne sera donc pas inutile si elle nous conduit à faire, en meilleure connaissance de cause, un examen de conscience qui ne sera pas seulement celui des autres.

Il n'est pas sûr, disions-nous, qu'une aggravation se soit produite dans nos mœurs parlementaires, dont les caricatures de Sennep, si typiquement françaises, en évoquent de plus cruelles. C'est ainsi que des réactions nationales faisaient périodiquement surgir une de ces ligues, dont les généreux sentiments n'avaient d'égal que leur défaut de sens politique. Il reste que les circonstances sont aujourd'hui infiniment plus exigeantes et que la fonction publique n'offre peut-être plus les mêmes garanties de solidité et de conscience qu'autrefois. C'est du moins ce qu'on peut craindre si l'on en juge par les descriptions cyniques de certains romans contemporains, portant non plus sur la vie des bureaux qui excita la verve de Courteline, mais sur le comportement des cadres supérieurs de notre Administration (2).

Ces pénibles constatations appellent de notre part un vigoureux sursaut moral en même temps qu'un effort d'éducation civique qui fut autrefois l'ambition de la revue *Politique* et que poursuivent aujourd'hui, avec l'*Union féminine civique et sociale*, les divers mouvements d'*Action catholique* et d'action sociale. Puissent ces laborieuses journées leur procurer les éléments de réflexion et de courage que beaucoup de leurs représentants sont venus y chercher.

---

(1) GUGLIELMO FERRERO, *op. cit.*, p. 17.
(2) MARCEL SEMBAT : *Faites un roi, sinon faites la paix.* Figuière, 1913.
(3) Cf. *Fuzioni e ordinamente dello Stato moderno*, à l'Union des juristes catholiques italiens, 1952 ; « Pouvoir politique et pouvoir économique », numéro spécial de la revue *Esprit*, juin 1953, et « Secteur public industriel et direction de l'économie », *Economie et humanisme*, septembre-octobre 1953.

(1) *La paix intérieure des nations*, recueil d'enseignements pontificaux. Desclée, 1954.
(2) Sur le problème de la fonction publique. Cf. ROGER GRÉGOIRE : *La fonction publique*. Armand Colin, 1954.

Livres reçus

— ***Les dernières paroles de Jésus***, par AGNÈS RICHOMME. — Brochure 11, 5 × 15,5 cm., 96 pages, 150 francs. Editions Fleurus.

— ***Contacts avec le Christ***, par AGNÈS RICHOMME. — Volume 15,5 × 22 cm., 160 pages, 400 francs. Editions Fleurus.

— ***La clé de voûte de la liberté***. Textes anglais et français de l'article *The keystone of liberty*, paru dans *The Owl* en septembre 1953, par PIERRE LHOSTE-LACHAUME, président de l'Association « Le point de rencontre libéral-spiritualiste ». — Volume 15,5 × 24 cm., 80 pages, 300 francs. S. E. D. I. F.

— ***Mgr Gonon, évêque de Moulins. Sa physionomie surnaturelle***, par quelques témoins de sa vie. Avant-propos du R. P. CHARMOT, S. J. — Volume 12 × 19, 200 pages, 375 francs. Editions Lethielleux.

Sommaire des leçons

L'Etat : Société et Pouvoir,

par M. MARCEL PRÉLOT,
professeur à la Faculté de droit de Paris.

La *crise du pouvoir* et la *crise du civisme* sont deux aspects marquants de la *crise de l'Etat*, prise à son sommet ou rencontrée à sa base. Tous les enseignements de la *Semaine sociale* de 1954 se trouvent ainsi commandés par une définition de l'Etat. Celle-ci est d'autant plus nécessaire à établir qu'une extrême confusion règne à son égard. En face des conceptions courantes, indistinctes et variables, vis-à-vis des acceptions doctrinales ou passionnelles, il importe, au seuil des travaux de Rennes, de dégager une notion objective de l'Etat, fondée sur la sociologie, l'histoire et le droit. Le terme *Etat* doit être considéré dans ses origines et son évolution ; puis, il faut situer le fait « Etat » dans le temps et l'espace ; enfin, analyser le concept *Etat* tel qu'il est couramment reçu. Il apparaît alors qu'existent, admises par l'usage, non point une notion de l'Etat, mais deux : selon la première, *l'Etat est une société*, une forme de vie collective, une certaine manière d'être des communautés humaines; selon la seconde, *l'Etat est un pouvoir*, une organisation de la contrainte, un appareil de coercition ou un instrument de coopération forcée. Ces deux notions ne sont pas exclusives, car elles procèdent moins d'une opposition quant aux données concrètes sur lesquelles elles se fondent que sur la manière de les envisager et de les interpréter. En considérant les deux concepts comme complémentaires, on remonte de la société au pouvoir, pour revenir ensuite du pouvoir à la société.

L'Etat comme société. — Vis-à-vis des autres formes sociales, l'Etat ou société politique se caractérise par : 1° ses dimensions démographiques, (l'unité étatique, le « million d'hommes »); 2° son assise territoriale (l'étendue et la diversité territoriales) avec son déterminisme géographique et son « volontarisme » politique ; 3° son lien social (la dépendance d'un pouvoir unique et la nationalité juridique : société étatique et communauté nationale, qui coïncident généralement tout en étant distinctes) ; ou encore la communauté de destins, avec la primauté du pouvoir dans sa formation et sa vie.

L'Etat comme pouvoir. — Vis-à-vis des autres formes de puissance, l'Etat, pouvoir politique, se caractérise : 1° par sa matérialité et sa dignité propres : le pouvoir, force matérielle prépondérante : « un Etat sans force est une contradiction en soi » (*Ihering*), — l'ascendant moral du pouvoir étant sa légitimité; — 2° par sa généralité et son exclusivité (la querelle de la souveraineté, le pouvoir le plus général, Etat minimalitaire et Etat totalitaire, la « compétence majeure », la « compétence exclusive » et le « domaine réservé ») ; 3° par son impersonnalité et sa rationalité : l'institutionalisation du pouvoir étatique, sa permanence, la distinction du pouvoir étatique et de ses titulaires, le droit — « politique bien comprise du pouvoir » (*Ihering*), — l'organisation rationnelle : la Constitution, fondement et manière d'être de l'Etat, l'extension de la Constitution des gouvernants à la nation, sa valeur comme lien sociétaire.

Conclusion. — La double analyse qui vient d'être faite montre la solidarité au sein de l'Etat, de la société et du pouvoir. Cependant la prédominance des pouvoirs de l'Etat par rapport aux autres éléments entraîne pour certains la méconnaissance et même la négation de l'aspect sociétaire (telle est souvent, en France, l'attitude de l'opinion courante dans son comportement intuitif) et de doctrines traditionnelles ou révolutionnaires pour la justification de leur thèse et la poursuite de leurs objectifs. Cette attitude n'est pas acceptable scientifiquement : le pouvoir est social et la société n'a d'existence et de structure que grâce au pouvoir. L'Etat n'est pas seulement un appareil, une « institution-mécanisme », mais une réalité collective, une « institution-organisme » ou encore — en dépouillant le terme de toute acception anthropomorphique, — une « institution-personne » en tant qu'elle réalise, dans le monde contemporain, la forme sociale concrète de la plus vaste communauté de destins.

L'Etat envahissant,

par M. RENÉ SAVATIER,
professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

La démesure des problèmes et la déshumanisation des services publics ont provoqué une crise générale de civilisation traduite par toute une littérature. Les romans contemporains nous donnent une personne humaine « publicisée » : *La vingt-cinquième heure.* Les romans d'anticipation, une consolidation des monstres « conditionnés » par l'Etat : *Le meilleur des mondes.* Dès maintenant on trouve l'Etat partout. Mais il ne suffit pas de dénoncer l'envahissement. Encore faut-il comprendre qu'en envahissant, l'Etat répond à un appel. Par là seulement on jugera la manière dont il y répond.

L'appel vers l'Etat. — L'origine de l'envahissement de l'Etat n'est plus, comme autrefois, le désir de domination d'un conquérant autocrate. L'Etat envahit parce qu'il est appelé. Quelques tests : l'histoire du travail et du capitalisme et l'appel vers l'Etat ; ainsi l'histoire de l'Université et celle de la médecine et l'appel vers l'Etat; enfin l'histoire de l'économie et l'appel vers le super-Etat. Il s'agit de dynamisme : partout la genèse est la même. L'homme appelle l'Etat au secours parce qu'il a rassemblé à son service des forces d'une puissance et d'une diversité telles qu'il ne peut plus les dominer seul ni même par des collectivités restreintes. A mesure que croît, dans un mouvement sans cesse accéléré, la somme des connaissances, des activités et des besoins humains, cet ensemble, où tout est solidaire, appelle nécessairement, contre l'anarchie, une coordination autoritaire : celle du « Pouvoir », c'est-à-dire de l'Etat. Car la tâche est si démesurée que l'Etat seul, ou le super-Etat, paraît de taille à tenter cette coordination. Nécessairement on fait appel à lui, et partout.

La réponse de l'Etat et ses méthodes. — L'Etat répond à l'appel. Partout il délègue ses représentants : parfois, des fonctionnaires et agents publics ; c'est le secteur public, celui des administrations. Parfois, des personnes privées, mandatées pour régir un service public ; c'est le secteur semi-public. Parfois, des organismes de contrôle et de coordination. Partout avec un statut réglementaire, et de plus en plus détaillé, de plus en plus impératif. Qu'on prenne l'exemple de la bienfaisance publique, dans le cadre des ministères de l'Assistance et de la Santé publique. *Mais la bonne méthode n'a pas encore été trouvée.* Car il est difficile de coordonner raisonnablement la démesure : tantôt Etat impuissant (ce qu'il gagne en étendue il le perd en force), tantôt Etat emprisonnant (quand il paralyse l'initiative privée). Qu'on essaye d'une solution totalitaire : l'acte de foi dans le Führer ou dans le parti, l'efficacité pratique de l'infaillibilité supposée (Joseph de Maistre-Lénine) ; la propagande et le « conditionnement » nécessaire des sujets humains (*Le meil-*

leur des mondes...), qui ne voit les conséquences démesurées qu'entraîne une erreur de direction : la catastrophe ? D'autres méthodes sont également redoutables : l'avènement d'une solution cybernétique, le rôle des mathématiques dans la solution des problèmes économiques, la réduction en équations des problèmes de gouvernement, la machine à prendre des décisions, la standardisation de l'homme... Qu'en peut-il résulter sinon le risque de déshumanisation, la déshumanisation des rapports sociaux, la déshumanisation des rapports de gouvernement, la *mécanisation* générale des rapports humains. Tout nous montre donc la nécessité d'un retour vers l'humain. Le retour à l'humain ne peut être impossible.

L'Etat envahi,

par M. PAUL DELOUVRIER, *inspecteur des finances.*

Il est normal, nécessaire, conforme au bien commun et à l'idée de démocratie que les intérêts s'affirment, s'associent, luttent même pour le triomphe de leur cause ; mais tout est question de mesure, et il apparaît qu'en France la mesure est dépassée : *l'Etat est envahi.* Par qui ? Par les groupements d'intérêts collectifs (syndicats, associations patronales, de consommateurs, etc. ; des groupes d'intérêts électoraux (enseignants, Ligue de l'enseignement, agriculteurs, débitants, anciens combattants) ; les parties prenantes au budget (fédérations de fonctionnaires, groupes des sinistrés, veuves de guerre, etc.) ; des groupes d'intérêts privés (industriels, propriétaires de journaux, agences, etc.). Comment l'Etat est-il envahi ? Par la prise en mains des leviers du pouvoir, c'est-à-dire de l'opinion, du Parlement et de l'administration, grâce à la création et à l'intervention des permanents de syndicats et d'associations patronales ou autres ; la prolifération de la presse avide du secret qui agira sur l'opinion ; l'action et la pression sur les hommes publics, l'action de la force et de la violence.

En conséquence : l'Etat passe au service des intérêts particuliers (cas les plus flagrants) ; l'Etat devient impuissant, incapable d'arbitrer les conflits d'intérêts et surtout de promouvoir le bien commun, ce qui rend difficiles les réformes en France et consacre le conservatisme et l'immobilisme.

Les causes de ce phénomène, c'est que le Français est « contre » l'Etat. Il s'efforce toujours pour que l'Etat soit « pour » lui. De plus, les attributions étatiques tendent d'elles-mêmes à s'étendre : plus l'Etat est envahissant, plus il est envahi. L'instabilité gouvernementale, le transfert continuel des responsabilités aboutissent à ce drame qui est le problème même de la démocratie : comment peut-elle s'allier avec un pouvoir « fort » ?

L'Etat divisé,

par M. JEAN-MARIE AUBY,
professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

Les divisions se multiplient au sein de l'Etat, et celles que l'Etat ne parvient pas à surmonter et qui font obstacle à sa mission présentent un caractère alarmant. Ce sont des symptômes de ces divisions que l'isolement des individus, l'inefficacité de l'Etat dans ses fonctions externes et internes. On peut analyser ces divisions sur deux plans : si l'Etat est considéré comme un ensemble d'institutions, une superstructure, extérieure à la société politique et aux individus, sa division se résout en un vice technique, un aménagement défectueux des institutions et des méthodes. Si on y voit une communauté humaine, une division fondamentale peut être relevée, celle qui s'établit entre ses éléments humains, la société politique qui en constitue le substrat, et ses institutions entre gouvernés et gouvernants, la division devient alors organique. Ces deux aspects se rencontrent en France.

Désincarnation de l'Etat. — La personne est à la fois citoyen et sujet, origine et objet du pouvoir. Cette qualité traduit l'unité fondamentale de l'Etat, qui est celle d'un circuit du pouvoir, allant des citoyens aux gouvernants et allant des gouvernants aux sujets. Double mouvement, ascendant et descendant, qui permet de déceler les causes de la séparation qui s'est instituée entre l'Etat et la société humaine qui est à sa base. Entre la société humaine et les pouvoirs publics viennent s'interposer des forces qui faussent les relations et forment écran, en isolant les gouvernants des gouvernés. Ces forces sont : les partis politiques, les intérêts organisés, les forces techniques. La tradition française de paternalisme politique réduit l'effort des pouvoirs publics pour prendre contact avec les citoyens. Le citoyen ne doit pas se sentir étranger chez lui. L'unité de l'Etat n'est pas encore rompue si l'expression du pouvoir est comprise et acceptée des citoyens. Mais ici, d'autres écrans s'interposent entre gouvernants et gouvernés : esprit de doute à l'égard du pouvoir, incompréhension du pouvoir, absence de communication rationnelle entre pouvoir et citoyens. Quand ces derniers en sont à considérer l'Etat comme une réalité extérieure à eux dont la contrainte seule fonde les commandements, l'unité de l'Etat se trouve réellement rompue. Dès lors, l'Etat ne conserve qu'une puissance artificielle qui serait peut-être suffisante s'il était — devenu désincarné — capable d'échapper à la dissociation.

La dissociation de l'Etat. — Mosaïque d'institutions, source d'actes variés et nombreux, l'Etat trouve dans son aménagement technique des principes d'unité. L'unité de sa structure est maintenue par l'existence du principe hiérarchique. L'unité de son action résulte du fait que l'ensemble de sa politique comme en chacun de ses actes prend le caractère de synthèse. Or, dans l'Etat moderne, il y a *affaiblissement du principe hiérarchique* par le développement d'une idéologie contraire à son esprit (les éléments hiérarchisés — collectivités locales, agents publics — se libérant à l'égard de l'Etat) et par des phénomènes d'inversion de la hiérarchie (effacement du Parlement à l'égard du gouvernement et du gouvernement à l'égard de l'administration ou « pouvoir administratif »). De plus, l'*Etat est de moins en moins capable de l'effort de synthèse nécessaire* des fins multiples et souvent contradictoires de ses divers éléments dans le sens de l'intérêt général et d'harmoniser les fins et les moyens. Son acte politique est un compromis entre les fins proposées faute d'institutions administratives capables de les confronter et d'institutions politiques capables de les arbitrer, et c'est un compromis entre les fins et les moyens qu'il ne peut dominer. On aboutit à un primat des moyens (dictature de l'administration des finances) et à un dédoublement de l'Etat avec des institutions officielles et d'autres officieuses.

L'Etat débordé : le conflit du politique et de l'économique,

par M. GEORGES VEDEL,
professeur à la Faculté de droit de Paris.

La structure et les mécanismes de notre Etat sont encore ceux de l'Etat libéral du XIXᵉ siècle. Le postulat de l'Etat libéral veut que l'ordre et la justice soient spontanément obtenus sur le plan économique et social par la simple concurrence des intérêts en présence. L'Etat, dans ce système, n'est même pas arbitre, il n'est que gendarme. Mais ce postulat libéral ne s'est pas vérifié, car aux luttes d'intérêt entre les individus s'est substitué le combat des intérêts collectifs. Entraîné à des interventions désordonnées, l'Etat est devenu un enjeu et souvent même il est colonisé. Le gendarme

n'a pu se hisser au rôle d'arbitre. De ce fait, le politique est en retard sur l'économique, ce dernier d'ailleurs lui-même en retard sur le technique. Il s'ensuit que le pouvoir politique est trop faible et trop archaïque pour fournir l'arbitre nécessaire. Le conflit serait résolu par l'institution d'une démocratie économique et sociale qui donnerait à l'Etat la dimension nouvelle qui lui est nécessaire et lesterait la démocratie politique d'un contenu concret. Mais cette démocratie économique et sociale comporte une double exigence : la remise de la direction économique aux mains de tous ; la reconnaissance de libertés et de droits économiques aux personnes et aux groupes. Mais la réalisation de cette démocratie par un socialisme marxiste est un leurre, car le monopole économique d'Etat aide à détruire la démocratie politique. La concentration des pouvoirs économique et politique aux mains d'une nouvelle classe dirigeante ne supprime pas le phénomène des classes. Il y a d'ailleurs parenté entre les formes autoritaires du socialisme planificateur et l'exaltation nationaliste tour à tour conquérante ou obsidionale. Ce conflit peut, au plan de la pensée, être dépassé par la restitution de son sens plein à la notion de liberté, dont le nationalisme classique et le matérialisme marxiste ne donnent qu'une image mutilée. Au plan de l'action surtout, l'expérience montre que le conflit peut être évité en combinant l'expansion économique et l'introduction progressive et non violente de la démocratie économique et sociale. Si on analyse enfin la signification historique des évolutions contemporaines aux Etats-Unis, dans les pays scandinaves, en Grande-Bretagne, en U. R. S. S. et dans les démocraties populaires, on a ou préparé ou réalisé l'évolution sociale impérieuse. La France se trouve à un carrefour. Son potentiel demeure considérable. Mais sa tentation est le conservatisme économique et politique, marié d'ailleurs souvent avec le verbalisme révolutionnaire. Si elle y cède, elle se condamnera à l'alternative : dégradation et décadence ou révolution socialiste. Pour y échapper, il nous faut réformer nos institutions politiques ; moderniser notre économie, ce qui sera rendu possible par la restitution d'une concurrence réelle au plan national et au plan international ; un effort, enfin, d'éducation de l'esprit public dans le sens du *réalisme* et de la *confiance*.

Ce que le christianisme apporte à la Cité,

par M. GABRIEL LE BRAS, *conseiller d'Etat.*

Le christianisme apporte à toutes les sociétés humaines une doctrine et un concours. Le Nouveau Testament contient une justification et une limitation de la puissance, une conception des droits et des devoirs des sujets, plusieurs lois fondamentales du mariage et de la société. Les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont élaboré une théorie de l'autorité et de l'obéissance, des devoirs du prince et des peuples, de l'organisation familiale et sociale. L'enseignement des Papes et des théologiens adapte à la nouvelle civilisation les principes divins et une tradition savante qui tendent à moraliser le jeu des pouvoirs publics et à former la conscience des citoyens. On peut synthétiser trois grands apports du christianisme à la Cité :

Premièrement, le christianisme apporte au chef qui détient le plus redoutable des dons de Dieu, celui de la puissance, une théologie de la puissance qui soumet à un droit rigoureux l'exercice de la force. Le christianisme exalte, certes, la puissance, mais il la subordonne. Il ne sépare pas la justice de la piété envers Dieu et du respect de ses droits. Il entend, par souveraineté, le droit du dernier mot ; le christianisme abolit le droit de souveraineté, car le dernier mot est à Dieu. En second lieu, le christianisme s'intéresse à toutes les structures humaines. On peut le démontrer en analysant la conception chrétienne de la nation. Celle-ci est autre chose que le simple mariage de l'Etat et des individus ; elle est composée de groupes et communautés, à quoi le christianisme donne une solidité les unissant dans une harmonie hiérarchisée. Et, par son universalité, le christianisme nous élève au plan supranational et fonde et nourrit le droit international **tendant à le constituer en** droit supranational. En même temps, le christianisme commande aux citoyens toute la perfection du civisme. Il insuffle à la masse la vie en lui prêchant un monde de la communauté. Il enseigne l'obéissance aux lois justes et la participation aux charges de la communauté, mais aussi la résistance dans le cas où le droit naturel, la loi divine et ecclésiastique sont violés. Le chrétien n'a donc pas le droit de faillir à son devoir civique sous prétexte de ne pas faire de politique. Le christianisme forme encore un esprit et les vertus du fidèle au sein de toutes les communautés. Il propose à tous des directions. Il demande à tous de vivre dans la concorde et la solidarité sociale. Aucun enseignement n'a plus d'actualité que celui-ci : existe-t-il aujourd'hui pour tous les Français une commune patrie ? Ce que le christianisme apporte à la Cité — dont il a modifié jusqu'à la forme, — c'est le refus de ce drame en nous enseignant la concorde et la paix sociale fondées sur la justice et sur l'amour de l'Homme-Dieu. A nous de nous interroger pour savoir si nous avons le droit d'être fiers de ce que nous, chrétiens, nous apportons au christianisme... Les chrétiens seront dans notre pays et notre monde angoissé les meilleurs artisans de la paix, dans la mesure où ils mettront en pratique la foi, l'espérance et l'amour.

Bien commun et pouvoir politique,

par Mgr DE SOLAGES,
recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

Selon la théorie classique du bien commun et du pouvoir politique, en partant du droit naturel et dans une perspective théologique, il faut admettre l'existence de fait et la nécessité de droit de la vie sociale et, de plus, la nécessité d'une organisation de cette vie sociale. Cette organisation ne peut se définir qu'en fonction d'une fin : le bien commun, et ne peut se réaliser que par une autorité incarnée dans un pouvoir politique. Tout ceci, étant nécessaire au bon ordre de la vie humaine, est voulu par Dieu (saint PAUL). En réalité, le bien commun n'est pas une somme des biens particuliers (individuels ou collectifs), mais une condition générale de possibilité pour ces biens particuliers. Bien humain, le bien commun est respectueux de la primauté des valeurs personnelles et il a un contenu complexe formé de biens d'ordres divers entre lesquels la philosophie chrétienne établit une hiérarchie. Ce bien commun prend des nuances concrètes selon les Etats. En conséquence, la théorie du pouvoir politique est commandée, sous tous ses aspects, par la fin de ce pouvoir : le bien commun. Son objet est le bien commun ; ses limites, celles du vrai bien commun (d'où pouvoir général, mais non totalitaire) ; sa légitimité découle du bien commun qu'il assure sous des formes relatives.

Mais cette théorie classique a été établie dans la perspective d'un monde relativement statique, où les tâches du pouvoir étaient assez simples et bien circonscrites. L'autonomie de chaque Etat était considérable, la stabilité de ses conditions d'exercice assez grande. Avec l'accélération de l'histoire dans les temps modernes, la structure des sociétés se complexifie. Elles s'intriquent les unes dans les autres (interdépendances internationales), se transforment de plus en plus rapidement ; d'où transformation rapide du bien commun lui-même et, par suite, des tâches du pouvoir politique.

Ces transformations ont leurs répercussions sur la théorie du bien commun et du pouvoir politique. L'accélération de l'évolution des civilisations implique l'évolution du contenu concret du bien commun (Welfare, optimum de population, etc.).

Pour la suivre, le pouvoir public doit de plus en plus choisir des buts et diriger, dans leur sens, cette évolution. L'interaction croissante des Etats rend de plus en plus nécessaire la réalisation d'un ordre politique international au service d'un bien commun international à promouvoir, d'où la nécessité — sous une forme à déterminer — d'un pouvoir politique international pour le promouvoir (critique de la souveraineté, société des Etats, fédéralisme). La complexification de la vie sociale à l'intérieur même de chaque Etat augmente la complexité de son bien commun, de son contenu et de sa mise en œuvre (cybernétique) ; entraîne, par suite de la multiplicité des tâches, la multiplication des compétences (aux deux sens du terme) du pouvoir politique (magistrature économique), mais entraîne aussi un effort pour maintenir l'autorité et l'indépendance de ce pouvoir : les intérêts de groupes devant être représentés auprès du pouvoir, non le constituer.

Enfin, pour fonctionner en vue du bien commun, le pouvoir politique a besoin de civisme : du sien propre et de celui des citoyens.

L'indifférence du chrétien ?

par le R. P. d'Ouince, *de la Compagnie de Jésus.*

En face des options politiques que tout citoyen est appelé à prendre, le chrétien demeure-t-il dans la condition commune ? Y a-t-il des options politiques propres au chrétien ? Aux yeux de nombreux incroyants, le chrétien fait ici figure d'accusé, soupçonné de tiédeur, en raison de ses scrupules de conscience et de son attente d'un monde meilleur, blâmé pour son absentéisme, ou encore taxé d'ambition sectaire, et voici le spectre du cléricalisme évoqué. S'il s'interroge lui-même ou observe le comportement de ceux qui l'entourent le chrétien se découvre en butte à une double tentation. D'une part, s'attacher si exclusivement à l'éducation des consciences et à la réforme des mœurs qu'il en arrive à se désintéresser de toute action politique. D'autre part, attribuer aux structures politiques une vertu si décisive que la réforme de l'Etat lui apparaisse le préambule indispensable à tout effort d'évangélisation. C'est la tentation du « politique d'abord ». Désavouant l'une et l'autre tendances, l'Eglise affirme à la fois la transcendance du message évangélique et la valeur relative des institutions politiques. Il n'est pas de conjoncture politique si défavorable qu'elle dispense le croyant de témoigner de sa foi et rende vain son témoignage. Mais toute vie religieuse tend à s'incarner dans les réalisations temporelles. Les institutions favorisent ou contrarient l'épanouissement des consciences. Le chrétien a le devoir de collaborer loyalement à la construction de la Cité.

Cependant le problème se pose de façon plus précise : lorsqu'il exerce une activité politique, le chrétien trouve-t-il seulement dans sa foi des motifs d'agir qui lui sont propres ? Y découvre-t-il aussi des exigences objectives ? Nul doute que des motifs surnaturels n'incitent le chrétien à poursuivre le bien commun. Mais y a-t-il une conception chrétienne du bien commun ? Existe-t-il une politique chrétienne ? Il faut, pour répondre, distinguer l'attitude de l'Eglise et celle du chrétien.

Attitude de l'Eglise. — L'histoire montrerait qu'à travers bien des vicissitudes, où n'ont manqué ni les faiblesses ni les outrances, l'Eglise s'est accommodée des divers régimes politiques, tout en protestant contre les abus de chacun d'eux. Elle enseigne au chrétien le loyalisme à l'égard du pouvoir établi, elle refuse de s'inféoder à ce pouvoir. Cette attitude pratique est fondée en doctrine. Le Christ affirme que son royaume n'est pas de ce monde. Il refuse de prendre en charge la conduite de la Cité terrestre. Il laisse aux fils d'Adam la tâche de cultiver le jardin. La « révolution chrétienne » fonde « l'autonomie du profane », la légitimité des deux pouvoirs religieux et séculier : « Rendez à César ce qui est à César. » L'Eglise, intransigeante lorsqu'il s'agit de la destinée spirituelle de l'homme, au point d'affirmer qu'en dehors d'elle il n'est pas de salut, ne prétend posséder aucune forme de salut politique. Elle admet la possibilité de changements et de progrès indéfinis dans l'organisation de la Cité terrestre, sachant bien qu'aucune réalisation temporelle ne peut répondre pleinement ni aux aspirations de l'homme ni aux exigences de Dieu. Ainsi peut-on parler d'un certain indifférentisme de l'Eglise à l'égard des régimes politiques, en ce sens que l'Eglise ne préconise pas un régime idéal auquel iraient irrévocablement ses préférences.

Attitude du chrétien. — Mais en refusant de s'engager dans un domaine où elle ne se reconnaît pas de compétence propre, l'Eglise n'encourage nullement l'indifférentisme du chrétien. Non seulement elle presse ses fidèles d'être activement présents à la construction du monde, mais elle entend demeurer l'éducatrice de leur conscience dans l'exercice de leurs responsabilités politiques. Comme l'Eglise a une doctrine de l'homme, elle a une doctrine de la Cité. Sans indiquer les moyens techniques à mettre en œuvre, elle montre la fin à poursuivre. Car la dignité naturelle de l'homme s'éclaire à la lumière de sa destinée éternelle. Les exigences de la civilisation, que la société politique contribue à construire, répondent, sur le plan des réalisations temporelles, aux privilèges de la Cité future. Ces privilèges sont révélés par la foi : l'esprit maîtrisant la matière (dogme de la résurrection de la chair) ; la communauté triomphant des oppositions égoïstes (communion des saints) ; la communion consommée dans la liberté de l'amour (participation à la vie trinitaire). Ces trois biens ne doivent pas seulement être poursuivis de concert, ils forment une hiérarchie. Le pouvoir politique doit donc procurer aux citoyens le bien-être matériel, mais s'il le procure aux dépens de la justice, il ne sert pas le bien commun aux yeux du chrétien. Le pouvoir politique doit coordonner les efforts des membres de la Cité, mais s'il le fait aux dépens de leur liberté, il ne sert pas le bien commun aux yeux du chrétien. Ainsi dans une conjoncture donnée, sa conception du bien commun inspire-t-elle au chrétien des préférences et des options. L'indifférentisme apparent du chrétien peut provenir, soit de son incapacité à analyser une situation concrète, soit de son ignorance des exigences de sa foi. Elle n'est nullement le fait de sa condition chrétienne. Modestie et fierté du chrétien : sa foi ne lui confère aucune supériorité dans le domaine des techniques politiques, mais elle lui révèle la fin transcendante de l'histoire qui juge les formes successives de la Cité des hommes. Elle le garde, enfin, de faire de l'activité politique une idole, lui rappelant que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la Parole de Dieu.

La notion de légitimité et le consentement du citoyen.

par S. Exc. Mgr Blanchet,
recteur de l'Institut catholique de Paris.

Après avoir admis le caractère *sacré* du pouvoir, avec le sacre des rois et les leçons qu'il contient, la société a évolué du droit divin des rois au libéralisme absolu et à l'apologie de la force. La doctrine catholique du pouvoir affirme que « tout pouvoir vient de Dieu. Celui qui se révolte contre le pouvoir se révolte contre l'ordre voulu de Dieu ». (Saint Paul, *Epître aux Romains*, XIII.) Le pouvoir politique, dans la société séculière, repose sur un droit divin d'ordre naturel. Cette doctrine implique une idée de Dieu, de l'homme, de la société et de leurs rapports. Elle a pour conséquences le respect du pouvoir et l'obéissance obligatoire en conscience.

Mais *à quelles conditions un pouvoir est légitime*

ou le devient? « Le pouvoir étant cette partie de la société politique qui réalise l'ordination au bien commun, il faut dire d'une manière générale : sera le détenteur légitime du pouvoir celui qui procure le bien commun. » (Dom PERRIER, *Cité chrétienne*, p. 145.) Il y faut, d'autre part, une certaine adhésion des citoyens, ce qui base le passage du fait au droit. Il y a une diversité légitime des formes du pouvoir politique dans l'espace et dans le temps. « Cette forme naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, mais toujours humaines, qui font surgir dans une nation ses lois traditionnelles et même fondamentales. » LÉON XIII, Encyclique *Au milieu des sollicitudes.*)

Quelle peut être *la force et l'indépendance de l'autorité publique?* Autorité et opinion publique se heurtent ou se soutiennent. Il peut y avoir un service du bien commun à l'encontre de l'opinion comme un danger de « tyrannie ». A l'encontre de l'idolâtrie de l'Etat (« l'Etat a tout pouvoir et tout droit, et on ne saurait concevoir sans contradiction aucun pouvoir ni aucun droit en dehors de lui » [HEGEL]), la notion chrétienne de l'autorité-service fixe des limites à l'autorité publique. Ainsi le pouvoir politique ne peut imposer des actes moralement mauvais; ne peut méconnaître « les droits antérieurs et supérieurs aux lois positives » (texte de la Constitution française de 1848) ; ne peut « détourner vers une fin privée l'action d'un pouvoir constitué en vue d'une fin générale » (définition que saint Thomas donne de la tyrannie). En conséquence, un pouvoir perd ses droits quand il ne remplit plus les fonctions qui sont sa raison d'être ; il peut donc cesser d'être légitime par abus, par incapacité. De là le *droit à la résistance.* Il y a, dans l'Eglise, un amour de l'ordre et une défiance à l'égard du trouble ; mais aussi un sens profond des droits humains et de la dignité des consciences. Parmi les conditions qui peuvent rendre légitime la résistance à l'autorité publique, il y a la tyrannie habituelle et non passagère, la tyrannie grave qui met en péril les biens essentiels, la tyrannie manifeste, l'impossibilité de recourir à un autre moyen humain, étant donné qu'il y aura proportion des moyens employés au résultat et un succès sérieusement probable. Cette résistance peut être passive ou active, devenir insurrection ou grève insurrectionnelle. — La grandeur et servitude du pouvoir répondent à la servitude et grandeur du citoyen.

Le public et le privé,

par M. RENÉ THÉRY,
professeur à la Faculté libre de droit de Lille.

Privé — public : en toute vie, ces deux temps alternent, complémentaires, bien plus que contraires ou concurrents. Ce qui aujourd'hui fait naître l'inquiétude, c'est la modification brusque de leurs domaines respectifs : au plan des institutions comme au plan des mœurs, il y a rapide expansion du public.

Le privé, c'est ce qui permet d'échapper au regard en s'enfermant dans l'inviolable intimité. Le public, c'est ce qui est accessible à tous et nous aide à communiquer le plus largement possible avec nos semblables. Ce double mouvement correspond à notre besoin d'exprimer, d'une part, ce qui est notre apport original, notre personnalité en ce qu'elle a d'irréductible ; d'autre part, ce qui est en nous simplement humain. Le privé me permet d'être et d'agir dans mon style propre ; le public, à m'évader de l'air confiné des cercles étroits et de me retrouver un homme parmi les hommes.

Mais privé et public sont des structures de la vie collective. Privé et public sont également pour la personne. Privé et public s'interpénètrent constamment. En fait, le politique assume délibérément la mission du public. Dès lors, si l'Etat est envahissant, comme il a été dit dans la troisième leçon, c'est que la primauté du privé s'est effacée et que le public n'est plus l'auxiliaire du privé. Au régime libéral, caractérisé par la séparation bien nette du public et du privé et par la primauté du second sur le premier, succède un régime bien différent, où le public affirme son autonomie et accroît son domaine, tandis que se constitue une zone indécise où privé et public s'envahissent l'un l'autre.

Quelles forces poussent ou conduisent cette expansion du public? Ce sont le perfectionnement des techniques ; le progrès des sciences de l'homme ; le sentiment démocratique au sens large. Et ces facteurs sont activés par les guerres et les révolutions. En revanche, d'autres facteurs limitent ou freinent cette expansion du public : la facilité des communications, la T. S. F., favorisant la vie privée et familiale ; les richesses multipliées par le machinisme, sont source d'indépendance pour un plus grand nombre ; le public a, d'autre part, une sorte d'inaptitude foncière à dépasser certaines limites. Au-delà, il est soumis aux règles du droit privé ; les institutions fondamentales demeurent singulièrement vivaces : instinct d'appropriation (de la priorité littéraire à celle de l'emploi), renouveau de la famille, législation sociale favorable, accès des familles à la vie publique, découverte de la famille par les philosophes et les théologiens, ferveur des mouvements de jeunes foyers.

Comment s'orienter, dans cette interpénétration du public et du privé, pour sauvegarder à l'un comme à l'autre sa fonction sociale? D'abord, ramener le problème à ses données objectives ; admettre la logique de la fraternité humaine ; situer exactement le péril : il est moins dans l'écrasement du privé par le public que dans l'appauvrissement simultané de l'un et l'autre. Dans le domaine de l'action, il ne s'agit pas tant de refouler une invasion ou de disputer des frontières que de bien marquer la distinction du privé et du public et d'utiliser chacun d'eux au mieux de ses aptitudes. Il s'agit de donner à l'un comme à l'autre le maximum de vigueur.

Les tâches présentes de l'Etat dans le domaine économique et social,

par M. HENRI KRIER,
professeur à la Faculté de droit de Rennes.

Dans tous les pays fidèles au libéralisme politique, l'Etat intervient profondément dans les rapports économiques et sociaux. Cette action, qui paraît maintenant toute naturelle, bien qu'elle contraste singulièrement avec l'abstention de l'Etat au début du capitalisme industriel, s'explique par les conséquences contraires à l'intérêt général et à la morale sociale auxquelles aboutit le libre jeu des intérêts individuels dans les échanges et la production. Tout en conservant le principe de l'entreprise privée et des échanges libres (économie de marché), qui est de nature à favoriser l'efficacité de l'économie et la protection de la liberté individuelle, l'Etat se propose d'agir en vue de réaliser une « démocratie économique » qui permette l'obtention du maximum de bien-être pour tous les individus, et, à cet effet, il se fixe les tâches suivantes :

Favoriser la participation de tous au bien-être social. — Alors que le capitalisme libéral aboutit à une distribution de la richesse et de la puissance qui profite principalement aux détenteurs du capital, l'Etat doit : *a*) orienter une répartition plus équitable des revenus (salaire social, salaire minimum, fiscalité) ; *b*) renforcer la position des catégories sociales dominées (réglementation des conditions du travail, arbitrage, réforme de la structure de l'entreprise, promotion sociale).

Il doit, de plus, favoriser l'obtention du produit social maximum. — Dans cette perspective, l'Etat prend des mesures pour : *a*) faciliter le fonctionnement de l'économie de marché et accroître son efficacité par la restauration d'un climat concurrentiel à l'intérieur de l'économie (législation contre

es ententes, mobilité des facteurs de production) et dans les relations internationales (problèmes posés par la « libération des échanges », par l'intégration de l'économie européenne et par les rapports de l'économie métropolitaine avec celle des territoires d'outre-mer) ; b) corriger le fonctionnement de l'économie de marché quand le souci de la rentabilité, qui anime les entreprises privées, ne détermine pas le produit social maximum (action par la nationalisation, les dépenses publiques, la réglementation).

L'Etat, enfin, doit favoriser le progrès économique et social. — L'économie laissée à elle-même est soumise à des alternances de prospérité et de dépression. Aussi l'Etat entend-il promouvoir une « politique de plein-emploi » visant à l'expansion régulière de l'économie et au développement continu de la production, par sa lutte contre le malthusianisme économique auquel tendent les groupes professionnels ; par un plan d'investissements et sans négliger les conditions de réussite (financement, adhésion des entreprises).

L'entreprise publique,

par M. Yves Mainguy, *ingénieur civil des Mines.*

Sous ce terme d' « entreprise », il s'agit ici de producteurs qui offrent leurs biens et services à qui veut les acheter et les font payer par ceux qui les achètent. Toute entreprise ainsi définie a une destination publique, même si elle a des mobiles privés ; on réservera le nom d'entreprises publiques à celles dont la gestion est confiée à un organisme institué par le pouvoir public. Ces conditions désignent, en France, les établissements à caractère industriel et commercial créés par les lois de nationalisation de 1946. On raisonnera plus spécialement sur les établissements du secteur de l'énergie.

Le civisme au sein de l'entreprise publique est, en pratique, la substitution de la notion de service public à l'appât du gain (et plus précisément du profit) comme puissant mobile économique. Il peut y avoir une forme de protection de l'emploi et une forme d'interconcurrence qui ne témoignent pas d'un civisme pleinement épanoui : ces deux tendances à la fermeture de l'entreprise publique sur elle-même sont à la fois des résidus de l'histoire économique récente et des conséquences de l'indécision des pouvoirs publics ; loin d'être inéliminables, elles semblent l'une et l'autre en voie d'atténuation.

Mais si on considère les attitudes des citoyens à l'égard de l'entreprise publique, la crise du civisme est ici manifeste : dans la presse, au Parlement et souvent aussi au gouvernement, on peut observer, à l'égard de l'entreprise publique, soit une vague méfiance inspirée par la méconnaissance de ce qu'elle est et de ce qu'elle peut être, soit une très précise hostilité inspirée par des groupes d'intérêts où l'on sait très bien ce qu'elle est et ce qu'elle peut être.

Le pouvoir s'installant au sein de l'entreprise publique a provoqué une crise et des inquiétudes ; mais après des mesures envisagées pour la surmonter, il y a eu progressive reprise en main, progressive élimination du jeu des partis politiques — non sans risque de rechute à la suite des décrets du 11 mai 1953.

Le pouvoir gouvernemental et parlementaire vis-à-vis de l'entreprise publique a manifesté une absence de choix économiques définis, et, par conséquent, de politique persévérante et de coordination dans les programmes, probablement parce que l'on a fait les nationalisations sans avoir pleinement conscience de ce qu'on en pouvait attendre.

Les nationalisations de 1946 semblent avoir été le fruit d'une attitude de défense (de l'autorité de l'Etat contre les oligarchies financières, de la classe ouvrière contre la puissance capitaliste) assortie d'une intention punitive (vis-à-vis d'industriels ou de groupes accusés de collaboration avec l'occupant), plus que d'une volonté de progrès économique et d'efficacité dans l'équipement du pays. En la circonstance, le législateur était parfaitement représentatif de l'opinion, nullement préparée aux problèmes économiques du siècle.

La capitalisation technique et la concentration financière faisaient, certes, aux Pouvoirs publics, une obligation de contrôler étroitement les groupes bancaires et les secteurs économiques les plus puissants. Encore faut-il donner à ce contrôle un sens et une orientation. La gestion publique des secteurs économiques fondamentaux, et tout spécialement du marché financier, est un instrument essentiel pour la direction de l'économie. Les secteurs fondamentaux ne se définissent pas dans l'absolu, mais relativement à une situation historique, géographique et sociale (l'analyse de Schumpeter et la confirmation de ce qu'il annonçait en 1938). Mais, de plus, des liaisons sont nécessaires entre les finances publiques et le secteur nationalisé pour la mise en œuvre d'une politique anticyclique et l'instauration de l'ordre social désiré. Il faut enfin une règle d'établissement des programmes de production du secteur nationalisé (apports et insuffisances de la politique de vente au coût marginal, localisations démographiques et économiques, jugements en termes globaux et en termes de structure sociale).

Mais à notre époque où se fait jour une civilisation et des rapports économiques planétaires, on entrevoit un civisme supranational et des pouvoirs supranationaux (chances de réussite et risques d'échec).

Les fonctionnaires dans l'Etat,

par M. Pierre Join-Lambert, *maître des requêtes au Conseil d'Etat.*

Il y a actuellement, en France, une crise dans les rapports entre l'Etat et ses fonctionnaires. Cette crise a : des causes générales qui se manifestent surtout dans les démocraties libérales (extension inévitable du rôle des autorités politiques et administratives encore inexpérimentées dans la direction de l'économie, difficulté de concilier avec celle-ci la liberté) ; des causes particulières à notre pays (pays affaibli et fatigué, matériellement et moralement, par deux guerres et des charges financières insupportables, politiquement divisé, et dont les gouvernements manquent de durée).

Les fonctionnaires ne constituent qu'une partie des agents, publics et privés, chargés d'un service public. Leur nombre, qui a augmenté par rapport à l'avant-guerre, a diminué par rapport à 1946. Il serait imprudent d'escompter encore une réduction sensible de leur nombre. La loi du 19 octobre 1946 a donné aux fonctionnaires de l'Etat un statut législatif général : chaque corps de fonctionnaires de l'Etat doit, en outre, être régi par un statut particulier établi par décret, et, sauf exceptions limitativement énumérées, conforme aux règles du statut général. Mais les fonctionnaires ont perdu une grande partie de leur prestige. Les différences entre les tâches qui leur incombent et celles qu'accomplissent les employés du secteur privé, entre leur condition juridique et celle de ces employés s'effacent progressivement, comme d'ailleurs la notion de devoirs qui leur seraient particuliers. De plus, sous des influences diverses et, notamment, sous la pression parallèle du ministre des Finances d'une part, et, d'autre part, des fonctionnaires et de leurs syndicats, les corps de fonctionnaires se ferment de plus en plus les uns aux autres et au recrutement extérieur au cours du déroulement des carrières. Ils tendent à n'être plus accessibles qu'aux titulaires de diplômes universitaires. Les fonctionnaires font carrière, gravissent tous les échelons de leurs corps, assurés de la sécurité de leur emploi. L'initiative et le goût des responsabilités sont moins prisés que la correction juridique. En fait, les fonctionnaires jouissent en France d'une liberté poli-

tique plus grande que partout ailleurs. Profondément attachés à cette liberté, ils font généralement peu de politique et ont le sens de l'impartialité que commandent leurs fonctions. La liberté dont ils usent néanmoins a parfois pour conséquence une certaine réserve des pouvoirs publics à leur égard. L'Etat a le droit et le devoir de s'assurer de la parfaite loyauté de chaque fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ; c'est en considération des fonctions de chacun que le degré de loyauté doit être apprécié. L'Etat doit concilier ce droit et ce devoir avec le respect de la liberté d'opinion garantie à chaque citoyen.

Sous réserve de mesures de détail, aucune règle particulière ne limite plus le droit d'association des fonctionnaires de l'Etat. Ils peuvent se grouper dans des syndicats. Ceux-ci, longtemps interdits, jouissent maintenant d'un régime privilégié. Leur action se manifeste très inégalement suivant les administrations. Elle est particulièrement puissante à l'Education Nationale. Elle s'exerce en particulier auprès du Parlement. Le caractère politique, de plus en plus accentué, que revêtent les syndicats, même ceux non adhérents à la C. G. T., ne laissera pas de poser dans l'avenir quelques problèmes.

C'est au droit commun que sont, en principe, soumis les conflits entre l'Etat et ses fonctionnaires. Les fonctionnaires tiennent des préambules de la Constitution le droit de se mettre en grève (« le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le règlementent »). Mais les nécessités impérieuses du service public, nécessités qui, dans les Etats totalitaires et dans de nombreux autres Etats, ont abouti à l'interdiction complète de la grève, ont néanmoins conduit le Gouvernement et le Conseil d'Etat statuant au Contentieux à décider, malgré l'absence d'une législation particulière prévue par la Constitution limitant le droit de grève, que ceux qui exercent certaines fonctions ne peuvent légalement faire grève. Pour assurer le fonctionnement des services indispensables à la vie de la Nation, le Gouvernement peut, par ailleurs, recourir aux réquisitions prévues par la loi du 11 juillet 1938. La jurisprudence a reconnu que les dispositions de cette loi relatives aux réquisitions étaient encore applicables. La solution des conflits entre l'Etat et ses fonctionnaires doit être recherchée moins dans l'élaboration de nouvelles règles de droit que dans la restauration de l'autorité morale et politique du régime. La solution de droit à laquelle est parvenue la jurisprudence est équilibrée ; il ne semble pas qu'il y ait intérêt à la modifier. Droits et obligations des fonctionnaires en matière de grève gagneraient toutefois à être plus nettement précisés et mieux connus qu'ils ne le sont.

L'insuffisance des rémunérations des fonctionnaires sera probablement la source de nouveaux conflits. Elle entretient un mécontentement et un découragement permanents chez les agents de l'Etat. Le problème des bas traitements de ceux des fonctionnaires qui sont affectés d'un faible indice est comparable à celui des salaires trop bas du secteur privé ; celui des traitements des cadres moyens et supérieurs est particulier à la Fonction publique : ils sont très inférieurs à ceux de ce secteur. L'insuffisance des rémunérations dans la Fonction publique pourrit littéralement celle-ci. Les fonctionnaires ne consentiront les sacrifices nécessaires qu'à un Etat donnant l'impression d'une répartition équitable, entre tous les citoyens, des sacrifices nécessaires.

Le Gouvernement qui entreprendra de rendre à l'Administration toute son efficacité, devra disposer d'un crédit moral certain, car il heurtera des intérêts. Il devra, en outre, avoir devant lui temps, argent, unité de vues et majorité stable au Parlement. Cette réforme administrative devra restaurer l'initiative et la responsabilité nécessaires à tous les échelons de la hiérarchie. La France doit cesser d'être le pays où l'action est paralys
sous le contrôle, où le mérite est peu récompen
et où les fautes ne peuvent que difficilement êt
sanctionnées. La réforme devra tendre à assoupl
et à diversifier le statut des agents de l'Etat.

Il ne dépend pas des seuls fonctionnaires
mettre un terme à la crise de la fonction publique
trop de conditions nécessaires leur échappen
Mais, dès maintenant, ceux des fonctionnaires qu
de près ou de loin, collaborent à la direction d
services, peuvent jouer un rôle éminent dans
redressement du pays. Plus que tout autre citoye
le fonctionnaire a la possibilité morale et maté
rielle d'entrer en contact avec tous les élémen
de la population, d'en discerner les véritabl
besoins, d'en informer les pouvoirs publics, d'ob
tenir les réformes nécessaires et de redresser l'op
nion. Il lui faut sans doute pour cela sortir que
quefois des routines, avoir caractère et foi.

Les pouvoirs publics devant les antagonismes économiques,

par M. Maurice Byé,
professeur à la Faculté de droit de Paris.

Tout système non entièrement déterminé par u
« Centre de décisions » unique, c'est-à-dire tou
système non collectiviste, trouve dans les conflit
d'initiative le ressort de son activité. Il est don
fondé sur les antagonismes. Aucun système n
satisfera au « bien commun » s'il n'est pas capabl
d'assurer l'expansion économique et la libératio
humaine : ces deux fins ne peuvent être dissociée
Deux types de solutions invoquent le rôle moteu
des antagonismes économiques : 1° *La solutio
néo-libérale* tendant à la restauration de la loi d
marché. La fonction publique est une fonctio
d'inhibition des abus de pouvoirs privés ; mais le
choix appartiennent aux initiatives privées. 2° *L
solution de l'Etat actif,* doté de fonctions construc
tives et sélectives en vue d'une finalité économiqu
propre. Elle enregistre l'existence de groupes doté
de pouvoirs inégaux. Elle tend à les domine
pour faire prévaloir un plan ordonné au « bie
commun ». Cette solution est essentiellement in
compatible avec le néo-libéralisme.

L'intérêt collectif ne peut être déterminé qu'*e
fonction d'une certaine conception de l'homme*
seule, une expansion libératrice peut être désirée
L'Etat devra donc établir et réaliser le « Plan
qui la procure. Tout plan suppose une série d
choix : 1° *Choix des objectifs* : nous ne penson
pas la collectivité sans un avenir intéressant le
générations à naître. Il faut donc choisir un
période d'anticipation. Les objectifs choisis doiven
être coordonnés. Il faut donc choisir de construir
un ensemble de productions complémentaires. Il
doivent bénéficier à toute la population. Il fau
donc refuser la « neutralité » sociale de l'expan-
sion. 2° *Choix des étapes* : toute croissance im-
plique des reconversions et des adaptations qu'i
faut prévoir. La réalité des milieux vivants comm
la profession ou la région doit être prise en compte
3° *Choix des moyens* : la discipline de l'expansio
exige que des « contrôles » soient détenus pa
l'Etat. Ils ne doivent pas être utilisés de faço
« neutre » : la dépense publique, l'impôt, le crédi
n'ont pas un sens purement financier, mais auss
économique et social. Les plans des unités privée
s'opposent à ceux de la Puissance publique. S'il
débordent l'espace national, le Plan de la Puis-
sance publique doit le déborder aussi. Cela justifi
les « Hautes Autorités » fonctionnelles, à condi-
tion qu'elles-mêmes ne soient pas « neutres » e
qu'elles préparent l'intégration des divers plan
nationaux : le « don » international est le sign
de cette intégration.

Pour que les antagonismes économiques et le
plans des groupes privés soient effectivement do-

inés par les choix de la Puissance publique, un rtain nombre de conditions sont nécessaires : *Au moment de l'établissement du Plan*, des ioix cohérents doivent être faits. La responsabi-é en incombe au Parlement qui sera impuissant l n'est pas soutenu par l'opinion. Il faut donc ıtendre « plan » au sens le plus large : les déci-ons prises tiendront compte aussi bien des options ternationales que des options internes ; elles nporteront des options sur les « contrôles », en ırticulier sur le système fiscal. Aucune décision e peut être « corporative » ; mais l'organisation ofessionnelle a un rôle consultatif indispensable. *Lors de l'application du Plan*, l'exercice par Etat de son « pouvoir économique » ne peut être ssuré que si les organes de ce « pouvoir » dis-osent d'indépendance, d'autorité, de stabilité. La i fournit un cadre et des critères de choix. Si un plan de développement spécial » a été joint au plan de développement économique » et si le ens des « contrôles » a été défini en vue de leur éalisation conjointe, les instances d'application isposeront des critères de choix nécessaires. — a réforme de la fonction publique fournira à ces ıstances la liberté nécessaire à l'égard des groupes rivés, la réforme de l'Etat leur fournira la stabi-té nécessaire à l'égard du pouvoir politique. insi, une « *magistrature économique* » sera hargée de promouvoir, de refréner et d'arbitrer. ne organisation professionnelle, libre dans son rigine, mais agréée et contrôlée, doit, si l'on enonce à imaginer la structure économique comme ne somme de petites unités, remplir sa fonction ropre dans la discipline d'expansion et d'adap-ıtion.

Le contrôle des antagonismes économiques et la romotion du « bien commun » suppose non seu-ement la libération de l'Etat envahi, mais encore formation d'un groupe d'hommes capables de naintenir sa « majesté » et de la rendre efficace. suppose aussi l'appui de l'opinion publique. La éalisation de ces conditions ne saurait être tenue our utopique par des chrétiens.

Les pouvoirs publics devant les conflits sociaux,

par M. Charles Blondel,
professeur à la Faculté de droit de Paris.

Par « conflits sociaux », il faut entendre ici les onflits collectifs du travail du secteur privé.

Les « relations du travail » amènent des « ten-sions » entre les parties en présence, tensions résultant : 1° *d'oppositions d'intérêts* et 2° même dans une économie intégralement socialisée, dans laquelle le mobile du profit est remplacé par la notion de service, *de différences de points de vue* (le point de vue de celui qui se soucie de la renta-bilité de l'entreprise ou d'exécution du plan et le point de vue de celui qui défend un niveau de vie). Ces oppositions peuvent aboutir à des « con-flits » au cours desquels les parties en présence cherchent à faire pression l'une sur l'autre par tous moyens (y compris la grève ou le lock-out). Ces conflits manifestent l'existence des tensions existantes dans tous les rapports sociétaires qui, fatalement, reposent sur la force respective des individus et des groupes. La force (qu'il ne faut pas confondre avec la violence ou le désordre) est en effet installée au cœur des relations sociales. Le droit et les institutions sont nécessaires pour que ces rapports de force n'aboutissent pas au règne de l'injustice ou de l'oppression.

Dans les conflits du travail, les forces en pré-sence sont inégales. La plus grande force est celle des employeurs (droit de propriété, plus grande sécurité matérielle, droit de licenciement, connais-sance unilatérale de leurs affaires) ; la moindre force est celle des salariés (insécurité, ignorances, inorganisation, état de dépendance et de subordi-nation vis-à-vis des employeurs). Pour les em-ployeurs, le conflit n'est qu'économique. Pour les travailleurs, il y va de leur dignité et de leur vie individuelle et familiale dans l'immédiat. D'un côté, sentiment de défense, de l'autre, désir de conquête. D'une part, conservation, de l'autre, révolution ou à tout le moins transformation. Le conflit a donc un aspect révolutionnaire et chargé de valeur humaine. Dans la perspective marxiste, les conflits du travail se transposent en lutte de classes et sont dirigés contre un régime économique, social et politique.

Il y a quelques décades, les conflits ne mettaient aux prises que des intérêts privés, se déroulaient sur le terrain du seul droit privé. Dorénavant, la plupart d'entre eux revêtent un caractère public. Mais employeurs et salariés se sont organisés en de vastes groupements (ententes économiques et confédérations syndicales). L'ensemble de l'éco-nomie est rapidement touché par un conflit col-lectif important et durable. Le monde ouvrier a pris conscience de sa solidarité et s'attache à réaliser une « promotion collective ». Un conflit important dans une branche d'activité retentit sur les autres qui s'y associent et prétendent bénéficier des conquêtes réalisées. D'où répercussions sur toute la vie économique et sociale de la nation. D'autant plus qu'il y a interpénétration des trois secteurs : public, semi-public, privé. Les salariés bénéficient de plus en plus d'un « statut » législatif et réglementaire ; les fonctionnaires « traitent » avec l'Etat patron. Les conflits débordent sur tous les secteurs et se manifestent dans tous. L'usager, la clientèle, le public servent de moyen de pres-sion ; ils sont directement touchés et par suite intéressés à la solution de ces conflits. Enfin, les travailleurs ont pris conscience de l'importance et de l'influence des solutions apportées aux grands problèmes économiques et fiscaux. D'où une « poli-tisation » inévitable et la transposition des reven-dications salariales sur un plan extra-professionnel qui intéresse directement les pouvoirs publics.

L'Etat, en conséquence, est toujours intervenu, mais à des degrés divers et dans des sens bien dif-férents. Tout d'abord (jusqu'en 1864), le conflit est délictuel puisqu'il manifeste une « coalition » prohibée par le Code pénal. L'Etat s'en désinté-resse ; il « laisse faire » ; c'est le triomphe de la plus grande force, celle presque toujours des employeurs. Puis il met à la disposition des parties des procédures destinées à permettre la solution des conflits, conciliation et arbitrage, tantôt obli-gatoires, tantôt facultatives. Il peut enfin inter-venir directement lui-même pour trancher le con-flit ou en atténuer les effets (interdiction partielle ou règlementation de la grève ; droit de réqui-sition). Tout cela est d'ailleurs superficiel et secondaire.

Le devoir essentiel de l'Etat est d'agir de telle sorte que les conflits soient prévenus (encoura-gement à la conclusion de conventions collectives ; sécurité du niveau de vie et de l'emploi ; politique sociale, fiscale et économique orientée vers l'amé-lioration du niveau de vie des travailleurs). L'Etat ne peut plus être « libéral » ; il ne devrait plus être un Etat de classe mais l'artisan d'une action con-tinue vers le progrès social et économique. C'est ainsi que seront « prévenus » les conflits sociaux étendus et qu'à tout le moins ils changeront de sens et de signification.

Corps intermédiaires et groupes d'intérêt,

par M. Jean Rivero,
professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

La doctrine sociale catholique a mis l'accent sur la nécessité des corps intermédiaires au sein de l'Etat, pour parer au double péril de l'anarchie individualiste et de l'étatisme totalitaire. Or, le développement des groupes dans la France actuelle

apparaît comme un des facteurs les plus graves de la crise du pouvoir. D'où l'urgence, pour les catholiques sociaux, d'une confrontation entre la doctrine et la réalité : celle-ci démentirait-elle celle-là ?

Du point de vue de la notion même de corps intermédiaires : les « groupes d'intérêts » ne sont pas les « corps intermédiaires ». Du point de vue de la fonction des corps intermédiaires : celle qu'assument les groupes actuels (défense des intérêts) ne correspond pas à celle que la doctrine assignait aux corps (gestion d'une part du Bien commun). On pourrait donc conclure : l'expérience, n'étant pas conforme à la doctrine, ne saurait la démentir.

L'expérience apporte pourtant certaines indications que la doctrine ne peut négliger. Sur la notion de corps intermédiaires : au plan professionnel surtout on constate la difficulté de détecter la « communauté naturelle » et le péril des formules (corporatisme) qui ne s'attachent pas très minutieusement aux réalités. Sur l'organisation des corps : l'expérience révèle la difficulté d'une représentation authentique, le risque d'une coupure entre la base et les dirigeants. Sur l'action des corps, il y a leurs tentations permanentes ; la trahison du Bien commun au profit de la seule « défense des intérêts », l'abus du pouvoir de droit ou de fait qu'ils détiennent. Plus largement, l'expérience rappelle que toute doctrine, en s'incarnant, est exposée aux déformations inhérentes à un milieu et à la nature de l'homme ; les corps intermédiaires, pour jouer leur rôle bienfaisant, présupposent une éthique privée et publique. Mais l'expérience confirme aussi, soit *a contrario*, et de façon négative, soit dans quelques secteurs privilégiés, par des réussites positives, la valeur des principes fondamentaux de la doctrine.

D'où la nécessité de revenir à ces principes fondamentaux et à eux seuls (méthode de la « réduction au minimum » appliquée à la matière ; discrimination nécessaire entre les enseignements pontificaux et les éléments qui ont pu s'y surajouter selon les moments et les idéologies ambiantes). Il faut rendre leur valeur, pour une restauration du pouvoir, aux corps intermédiaires authentiques (« principe de subsidiarité »). En passant enfin au plan de l'action : nécessité de ne pas attendre de l'action du pouvoir la promotion de corps intermédiaires authentiques, de ne pas espérer n[...] plus de la seule action de ces corps la reconsti[...] tion d'un pouvoir sain, mais de mener les de[...] tâches de front.

L'évolution civique,

par M. Pierre-Henri Simon, *professeur à l'Université de Fribourg.*

La crise du civisme est dans un double rapp[...] avec la crise du pouvoir. Elle est un *effet* :[...] projection sur le plan de la conscience ; et au[...] une *cause* : toute action efficace pour por[...] remède aux désordres de l'Etat supposerait, de[...] part des citoyens, un effort de *réflexion lucide* [...] de *volonté agissante.*

Etat de fait : la crise de la conscience civiq[...] se manifeste particulièrement dans l'*indifféren[...]* aux affaires et aux intérêts de l'Etat (abstenti[...] nisme électoral, inculture politique, affaiblisseme[...] de la conscience professionnelle et du sentime[...] de l'intérêt national chez les informateurs de l'o[...] nion) ; l'hostilité, devenue normale, du *citoy[...] contre l'Etat* : analyse de l'esprit revendicatif [...] protestataire dans les milieux bourgeois, syndic[...] listes, intellectuels (influence d'Alain), etc. ; développement d'une conscience collective ass[...] mant des communautés extra-nationales (chez [...] marxistes, chez certains anarchistes de droite, etc[...]

L'éducation civique suppose généralement u[...] *action sur l'opinion publique* (presse, radio, mo[...] vements de jeunesse, partis politiques, etc.) ; u[...] *action proprement pédagogique* : le civisme comm[...] matière d'enseignement à l'école, au collège et [...] lycée, à l'Université.

Il y a lieu de repenser la notion de civisme po[...] y intégrer l'adhésion de la conscience à des com[...] munautés plus larges que la nation propreme[...] dite : l'Union française, l'Europe, Civisme et un[...] versalisme. Il faut être convaincu que les caus[...] de la crise du civisme sont, pour une large pa[...] dans le désordre des structures, et qu'elle ne pe[...] être conjurée sans une action d'ordre instit[...] tionnel, dans le domaine politique et social.

Ainsi se justifie pleinement le thème de ce[...] Semaine, qui associe crise du pouvoir et crise [...] civisme.

CONCLUSIONS DE LA SEMAINE SOCIALE DE RENNE[S]

Dans toutes les questions étudiées par les précédentes Semaines sociales (niveau de vie, santé publique, répartition du revenu national, paix internationale), se rencontraient, au cœur des difficultés évoquées, la crise de l'autorité et la crise du sens de l'intérêt général. C'est pourquoi, réunies cette année à Rennes en leur cinquantenaire, les Semaines sociales ont abordé de front le double problème de la *crise du pouvoir* et de la *crise du civisme.* Elles l'ont fait non dans l'intention de présenter un plan de réformes constitutionnelles ou administratives qui n'est pas de leur rôle, mais en vue de contribuer à en dégager les principes de base, à faire sentir à l'opinion la répercussion sur la conception même de l'Etat moderne de la nouveauté des tâches qu'il doit assumer, et à déterminer dans le pays le sursaut moral indispensable à toute réforme.

Une analyse sociologique de la notion d'Etat, forme collective de vie humaine où se lient indissolublement la société et le pouvoir, et des divers aspects de sa crise actuelle, le montre simultanément comme envahissant et envahi parce que débordé par les tâches nouvelles et divisé en lu[...] même. En présence de cette situation, il convie[...] de définir ce que doivent être, dans l'état actu[...] de la civilisation, le pouvoir politique et le bi[...] commun qui en est le but.

I

Cette doctrine, située au plan temporel qui e[...] celui de la cité, se présente comme le fruit d'u[...] élaboration rationnelle qui s'est développée p[...] étapes depuis l'antiquité et qui s'est spiritualis[...] sous l'influence chrétienne. Elle a pris sa form[...] présente grâce à la lumière divine du Nouve[...] Testament, aux efforts théoriques des Pères [...] l'Eglise, des canonistes et des théologiens, enf[...] aux recherches des penseurs chrétiens contemp[...] rains confirmés et guidés par l'enseignement d[...] Papes.

II

Elle a toujours mis au premier plan le bi[...] commun humain, l'intérêt général distinct des bie[...] particuliers des individus et des groupes, ent[...]

esquels la morale chrétienne établit une hiérarchie lont la justice et la fraternité occupent le sommet. Mais de nos jours, où s'est substituée à une civiisation presque statique une civilisation dynamique ıux transformations accélérées, où la structure des sociétés devient plus complexe, et où celles-ci se rouvent dans une interdépendance internationale croissante, le contenu concret du bien commun de chaque pays (expansion de l'économie, distribution le richesses, optimum de population, hygiène sociale, etc.) est en évolution rapide, déborde sur le plan international et exige la création d'organes nouveaux pour le mieux servir. Face à cette situation, seule une suffisante stabilité du pouvoir lui assurera l'autorité dont il a besoin pour tenir son rôle et lui permettra d'envisager et de poursuivre l'œuvre de longue haleine qu'est non plus seulement la garde, mais la promotion du bien commun.

III

Ces tâches impliquent, par ailleurs, une expansion du pouvoir et de son champ d'activité. Et pourtant, sous peine de devenir totalitaire et de trahir par suite le véritable bien commun qui est essentiellement humain, donc respectueux des valeurs personnelles, le pouvoir doit éviter d'étouffer et d'appauvrir la vie privée des citoyens, dont l'intensité est nécessaire au bien commun lui-même.

IV

Or, c'est ce bien commun véritable qui non seulement définit les tâches du pouvoir, mais fonde sa légitimité et oblige les citoyens à le respecter et à lui obéir en conscience. Quand il devient notoirement incapable de remplir son rôle, il perd cette légitimité. Il peut aussi la perdre par abus, soit qu'il méconnaisse gravement et durablement les droits antérieurs et supérieurs aux lois positives, soit qu'il détourne vers une fin privée la puissance publique. Et c'est pourquoi, dans les cas extrêmes et malgré son amour de l'ordre, le christianisme admet la résistance aux pouvoirs injustes.

V

L'Eglise proclame la transcendance du Message évangélique et refuse, par suite, de prendre en charge la cité terrestre. Elle ne prétend posséder aucune formule propre de salut temporel, mais elle enseigne la nécessité d'un ordre politique dont, sans indiquer les moyens techniques à mettre en œuvre pour l'assurer, elle montre la fin à poursuivre. Elle refuse aussi, en conséquence, de s'inféoder à un pouvoir, ou d'en définir le régime précis — et, en ce sens, elle y est indifférente — mais assure de son loyalisme les pouvoirs établis, presse ses fidèles d'être activement présents à la construction de la cité et d'y agir selon une conscience dont elle demeure la meilleure éducatrice. C'est par eux, dans la liberté des enfants de Dieu, qu'elle participe aux progrès des civilisations et à l'histoire.

VI

Pour préciser plus particulièrement dans le domaine économique et social, qui s'est si prodigieusement étendu, les tâches présentes de l'Etat, il faut insister sur la nécessité où il se trouve, tout en respectant l'entreprise privée et la liberté des échanges, qui sont de nature à favoriser l'efficacité de l'économie et les libertés individuelles, d'orienter les efforts vers l'expansion régulière de l'économie ainsi que vers une répartition plus équitable des revenus et des avantages sociaux de toute espèce, non sans lier à l'avance, le plus visiblement possible, ces deux buts.

VII

Comme, en un régime démocratique, la liberté des initiatives entraîne nécessairement des antagonismes, le pouvoir politique ne peut remplir son rôle sans orienter ces initiatives et arbitrer ces antagonismes. Il peut seulement le faire, d'une part, en établissant un plan qui comportera le choix d'objectifs ordonnés, d'étapes bien aménagées et de moyens adaptés, et, d'autre part, en créant ce que l'on pourrait appeler une « magistrature économique », chargée de promouvoir, de réfréner et d'arbitrer.

VIII

Les antagonismes économiques s'accompagnent de conflits sociaux manifestant l'existence de tensions multiples : entre les membres des entreprises, entre villes et campagnes, entre catégories de fonctionnaires, entre producteurs et consommateurs, etc. Ces conflits atteignent aujourd'hui l'ensemble de l'économie du fait des liaisons syndicales ou autres établies entre les entreprises des divers secteurs et débordent par le fait même le plan professionnel. Les pouvoirs publics doivent donc intervenir, non seulement en mettant à la disposition des parties des procédures de conciliation et d'arbitrage, mais plus encore en essayant de prévenir ces conflits grâce au développement d'une politique économique orientée vers l'amélioration du niveau de vie et le plein-emploi.

IX

Toutes ces tâches du pouvoir ne seront vraiment remplies que par un corps de fonctionnaires suffisamment ouvert, dont le nombre correspondrait, dans chaque secteur, aux nécessités vraies du service, et qu'une rémunération équitable et un statut judicieux encourageraient à faire preuve d'initiative et de sens des responsabilités.

X

Dans cette perspective générale se situe la tâche particulière des entreprises publiques qui, loin de se fermer sur elles-mêmes à la recherche de leur seul intérêt ou de celui de leurs membres, doivent, plus que toutes autres, être orientées, grâce à la politique générale de l'économie, vers l'expansion économique, l'aménagement du territoire, le progrès social, et y entraîner le secteur privé.

XI

Dans cette organisation générale de la vie de la nation, les corps intermédiaires, qui sont en contact plus étroit avec les intéressés et leurs groupements divers, doivent contribuer à établir, dans leur domaine particulier, un ordre conforme au bien commun. Ils ne peuvent le faire qu'en s'élevant au-dessus des intérêts de groupes par des initiatives courageuses, inspirées du haut idéal qui fut celui de leurs promoteurs catholiques sociaux, mais auquel les expériences récentes montrent, hélas ! qu'on reste difficilement fidèle quand faiblit le contrôle de l'Etat sur les intérêts économiques.

XII

Partout, au cœur de ce problème du pouvoir, se rencontre la nécessité du civisme. Les institutions politiques, comme les autres, ne peuvent fonctionner convenablement si les hommes qui les animent à tous les échelons, ne les orientent point vers leur but : le bien commun ; ce qui suppose qu'une éducation civique efficace leur en a donné le respect et l'amour. La crise du pouvoir est une conséquence de celle du civisme. Mais réciproquement le pouvoir est lui-même largement responsable de la crise du civisme. Il y a là une sorte de cercle vicieux que chacun, par la conscience avec laquelle il accomplit sa tâche, peut aider à briser. Les éducateurs comme ceux qui disposent des moyens d'action sur l'opinion publique (presse, cinéma, radio, etc.) doivent s'y employer. Ils ne le feront pas, en cette période d'internationalisation du monde, sans repenser la notion de civisme pour y intégrer l'adhésion de la conscience à des communautés plus larges que la nation.

DOSSIERS DE « LA D. C. »

Discours de S. S. Pie XII au pèlerinage international des « Filles de Marie Immaculée » (17 juillet 1954)

Recevant le pèlerinage du Congrès mondial des Filles de Marie Immaculée dans la basilique de Saint-Pierre, le Pape leur a adressé l'exhortation suivante (1) *:*

CHÈRES ENFANTS DE MARIE IMMACULÉE,

Dans l'Encyclique *Fulgens Corona,* par laquelle Nous avons proclamé l'Année mariale actuellement en cours, Nous demandions à tous les fidèles que cette Année fût marquée par une étude plus attentive des prérogatives de Marie en vue de mieux l'imiter et de la prier davantage. Nous les invitions aussi à prendre part aux fêtes, Congrès ou pèlerinages, organisés en l'honneur de la Mère de Dieu. Or vous avez, chères Enfants, réalisé à la lettre Nos désirs, avec une docilité et un empressement qui réjouissent Notre cœur et Nous font augurer les meilleurs fruits pour votre Association internationale, pour vos différents groupes et pour chacune d'entre vous.

Qui d'ailleurs était mieux préparé à comprendre pleinement le sens profond de ces manifestations ? N'êtes-vous pas à titre spécial les enfants de l'Immaculée, par votre consécration individuelle mûrement réfléchie, souvent renouvelée et loyalement pratiquée ? Cette année doit donc marquer une grande date dans votre histoire. Il y a sept ans, la canonisation de sainte Catherine Labouré coïncidait providentiellement avec le centenaire de votre Association, et de même que la naissance de celle-ci a préludé à la définition du dogme de l'Immaculée Conception, en enflammant d'une intense dévotion les âmes ravies de ce grand privilège marial, ainsi le pèlerinage qui s'achève aujourd'hui à Rome doit, Nous le souhaitons vivement, stimuler l'ardeur de votre piété et l'élan généreux de vos activités apostoliques. Nous savons que c'est la préoccupation de vos directeurs et des animatrices de vos groupes, et Nous pensons que par leur intermédiaire, comme jadis par la voix de sa fidèle servante, Catherine Labouré, Marie veut aujourd'hui renouveler son invitation aux âmes ferventes et faire converger leurs regards et leurs cœurs vers ses mains de grâce, dont ne cessent de jaillir des rayons de lumière : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous. »

Puissiez-vous, chères Enfants de Marie Immaculée, mettre dans cette invocation, diffusée à travers l'univers chrétien par la médaille miraculeuse, toute l'admiration et toute la confiance que mérite votre céleste patronne. Marie, à vrai dire, est la Mère de tous les chrétiens ; mais l'origine surnaturelle de votre Association, l'application que vous avez mise à pénétrer la grandeur de ses privilèges, l'amour avec lequel vous vous êtes consacrées à elle, sont autant de liens qui vous unissent à l'Immaculée d'une façon particulière. Entretenez donc à son égard la plus vive admiration ! Ne craignez jamais d'exalter trop celle qui resplendira dans l'éternité comme le chef-d'œuvre de Dieu, la plus merveilleuse des créatures, le miroir le plus éclatant des perfections divines. C'est pour devenir la Mère de Dieu qu'elle a reçu de son divin Fils tous les dons de la nature et de la grâce. Voilà pourquoi le culte de la Vierge, si du moins on le comprend bien, loin de rien ôter à la gloire de Dieu, remonte immédiatement à lui, l'Auteur de tout bien, qui l'a voulue si grande et si pure.

Ayez grande confiance dans l'intercession de la Très Sainte Vierge et demandez-lui instamment de vous aider à tenir vos promesses. Vous ne pourriez, en effet, y rester fidèles sans un secours spécial, car, de toutes part, le monde invite au laisser-aller, à la facilité et souvent même au péché ; tandis que vous cherchez loyalement à faire le bien, il pénètre en vous par ses images, sa publicité, ses spectacles, il impose à votre esprit ses maximes, à votre goût sa mode, et vous n'échapperiez pas seules à ses embûches et ses déformations. Voilà pourquoi votre Association constitue une aide providentielle, en vous éclairant et en vous soutenant dans le combat spirituel, qui se livre nécessairement entre le monde et vous.

Vous avez d'abord besoin d'une formation chrétienne sérieuse. L'explication du catéchisme reçue à l'âge de 10 ou 12 ans, si soignée qu'on l'imagine, ne saurait suffire pour toute la vie. A mesure que vous grandissez, vous rencontrez de nouvelles difficultés et de nouveaux problèmes, qui appellent des éclaircissements et les conseils de ceux qui vous parlent au nom de l'Eglise. Vous aurez aussi à cœur de lire la revue de votre Association qui,

(1) D'après le texte paru dans *l'Osservatore Romano* du 18. 7. 1954.

'adressant à un nombre important d'adhérentes t basée sur une large information, répond aux uestions que se pose toute Enfant de Marie.

Etudiez personnellement la doctrine chrétienne lans les ouvrages que l'on vous indiquera : méditez es grands mystères qui nourrissent la piété ; lisez es Evangiles, où vit à jamais le divin Maître dans es paroles de vérité, dans ses gestes de miséricorde, dans la sublime simplicité de son Cœur doux et humble. Aimez à prendre contact avec la vie des saints, ces héros du christianisme, si humains et si courageux, et recherchez-y tout ce qui peut alimenter, approfondir et fortifier votre foi.

Vous vivez, en effet, dans un monde constamment oublieux de Dieu et de l'au-delà, où la seule préoccupation de la foule semble être la satisfaction des besoins temporels, le bien-être, le plaisir, a vanité. Pour garder votre liberté en face d'appels, souvent intéressés, qui s'adressent de toutes parts à vos sens, à votre curiosité, qui sollicitent votre attention, votre temps, votre argent, parfois même votre cœur, il faut édifier au-dedans de vous une forteresse spirituelle, où, dans le recueillement et le silence, vous continuiez à écouter respectueusement la voix de Dieu ; en un mot, ayez une vie intérieure nourrie d'une foi solide et éclairée.

Cette raison suffirait déjà pour vous inciter à vous unir et à étudier ensemble l'enseignement de l'Eglise ; mais il en est d'autres, non moins importantes. Dans votre Association vous trouverez, non seulement la lumière, mais aussi la force. De vous sentir nombreuses et pleinement d'accord sur l'idéal de votre vie chrétienne, n'est-ce pas un puissant soutien dans l'action quotidienne ? Car il ne suffit pas de savoir, il faut agir en conséquence, il faut se compromettre et vaincre le respect humain. L'attitude nette qu'une jeune fille isolée n'osera guère adopter, plusieurs, qui auront réfléchi et prié ensemble, la prendront sans crainte. Il est inutile de donner ici beaucoup de précisions ; les points sur lesquels la morale chrétienne demande l'effort généreux et la réaction décidée de la jeunesse, vous les connaissez bien : ce sont la tenue d'abord, puis les conversations, les lectures, les spectacles, les relations. Oh ! combien de jeunes filles ne croient pas commettre de faute, en suivant docilement certaines modes éhontées. Elles rougiraient, certes, si elles devinaient l'impression et les sentiments de ceux qui les regardent. Que ne voient-elles le tort causé par les excès de certains exercices de gymnastique et de sport, qui ne conviennent pas à des jeunes filles vertueuses ? Que de péchés commis ou provoqués par des conversations trop libres, par des spectacles immodestes, par des lectures dangereuses. Oh ! que les consciences sont devenues lâches et les mœurs païennes !

La plupart d'entre vous, chères Enfants de Marie Immaculée, se destinent au mariage. Puissiez-vous dans vos réunions, sous la conduite prudente de guides expérimentés, comprendre à la lumière de vos responsabilités prochaines quelle doit être votre conduite aujourd'hui et comment on se prépare dignement à la haute mission de mère de famille. Comment répondrez-vous devant Dieu de l'âme de vos enfants, si vous ne savez pas vous imposer à vous-mêmes dès maintenant la retenue, la maîtrise de soi, sans lesquelles il devient impossible d'observer les commandements de Dieu et de remplir les devoirs de l'éducateur ?

Et si la grâce divine vous invitait à la vie parfaite, craignez de rester sourdes à son appel et de vous rendre indignes d'un si grand don par des négligences et des complaisances coupables.

Quel que soit d'ailleurs le genre de vie que Dieu vous réserve, comportez-vous dès maintenant avec l'aide de la Très Sainte Vierge selon la noblesse contractée au Baptême. Car la filiation divine, qui donne à l'homme non seulement le nom, mais aussi la qualité d'enfant de Dieu, Marie, notre Mère, nous en fera comprendre et aimer les obligations. Jésus lui-même, du haut de sa croix, voulut ratifier par un don symbolique et efficace la maternité spirituelle de Marie à l'égard des hommes, quand il prononça les paroles mémorables : « Femme, voici ton fils. » En la personne du disciple bien-aimé, il confiait ainsi toute la chrétienté à la Très Sainte Vierge. Le *Fiat* de l'Incarnation, sa collaboration à l'œuvre de son Fils, l'intensité des souffrances endurées pendant la Passion, et cette mort de l'âme qu'elle éprouva au Calvaire, avaient ouvert le cœur de Marie à l'amour universel de l'humanité, et la décision de son divin Fils imprima le sceau de la toute-puissance à sa maternité de grâce. Désormais, l'immense pouvoir d'intercession, que lui confère auprès de Jésus son titre de Mère, elle le consacre tout entier à sauver ceux que Jésus lui désigne du haut du ciel, en lui disant encore : « Femme, voici tes enfants. »

Demandez, chères Enfants, à la Vierge Immaculée, de vous obtenir un esprit filial vis-à-vis de Dieu. Qu'elle vous enseigne à prier, comme elle le fit dans son *Magnificat*, le regard tourné vers le Tout-Puissant avec joie et reconnaissance ; qu'elle vous enseigne la docilité, comme elle le fit à Cana, quand elle suggéra aux serviteurs de faire tout ce que leur dirait son divin Fils ; qu'elle vous obtienne enfin une immense charité fraternelle et apostolique, comme elle le fit par sa prière au milieu des premiers chrétiens réunis au Cénacle.

Tandis que Nous formulons ces souhaits, Nous vous assurons encore de toute l'affection de Notre cœur paternel, et Nous vous donnons, en gage des abondantes faveurs du ciel, pour vous-mêmes, vos familles, tous ceux qui vous sont chers, Notre Bénédiction apostolique.

— *Initiation à l'exercice de la présence de Dieu*, nouvelle édition, par Mgr F.-M. CATHERINET, directeur de l' « Ami du Clergé ». — Brochure 18 × 12 cm., 50 pages, 70 francs. Edité par l' « Ami du Clergé », 4, rue Claude-Gillot, Langres.

Le but de ce petit livre est d'aider à vivre en présence de Dieu en montrant comment Dieu est partout présent, comment il demeure et agit en nous, nous faisant participer à sa vie trinitaire, et comment enfin nous jouissons de l'union habituelle avec l'humanité sainte de Jésus agissant sur nous. Le succès recueilli par les éditions précédentes est un gage de l'intérêt qu'il présente.

— *Le cœur et ses trésors*. Causeries prononcées à Radio-Canada, par R. P. MARCEL-M. DESMARAIS, O. P. — Vol. 14 × 19 cm., 112 pages, 225 francs. Editions Spes, Paris.

Recueil des radio-sermons donnés durant le Carême 1951, à la radio canadienne-française, sur le cœur et ses trésors (amour, bienveillance, bienfaisance, générosité, zèle, joie). Ces causeries, d'une heure chacune, présentent les qualités du cœur en des récits courts, vivants, agrémentés d'anecdotes, sous une forme rappelant celle d'un scénario de film et enveloppant les vérités éternelles dans un empaquetage moderne. Mieux que beaucoup de sermons classiques, ils feront comprendre, aimer et pratiquer le précepte évangélique : « Aimez-vous les uns les autres. »

RADIOMESSAGE DE S. S. PIE XII

pour la consécration de la basilique de Lisieux

(11 juillet 1954)

Le dimanche 11 *juillet, à* 17 *h.* 30, *le Pape a voulu, par un Radiomessage, couronner les fêtes inoubliables de la consécration de la basilique de Lisieux, qu'avait inaugurée le cardinal Pacelli, légat pontifical, le* 11 *juillet* 1937. *Voici le texte de ce remarquable Message* (1) *:*

La consécration de la basilique votive, que les fidèles du monde entier ont contribué à ériger en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, évoque en Notre cœur d'émouvants souvenirs. C'était hier, semble-t-il, et pourtant dix-sept ans déjà se sont écoulés depuis le 11 juillet 1937 où, légat *a latere* de Notre Vénéré Prédécesseur dans la douce terre de France, au Congrès eucharistique national de Lisieux, Nous avions le bonheur de procéder à l'inauguration et à la bénédiction de cette même basilique, à peine construite, et d'exalter, dans Notre discours, une triple présence de Dieu : dans le nouveau temple qui s'ouvrait au culte, dans la Très Sainte Eucharistie que l'on vénérait solennellement et dans l'âme embrasée d'amour de la généreuse Carmélite.

Cette année aussi, pour la consécration solennelle, Nous avons voulu à Notre tour être parmi vous en la présence très chère et très digne de Notre légat, le cardinal-archevêque de Paris. Mais les promoteurs de ces fêtes ont pensé qu'elles seraient plus belles encore si Notre humble voix pouvait s'y faire entendre. Songeant également aux innombrables fidèles qui, malgré leur désir, ne peuvent y assister, Nous voudrions en quelques mots interpréter la ferveur et l'admiration de tous envers sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Si la divine Providence a permis l'extraordinaire diffusion de son culte, n'est-ce pas parce qu'elle a transmis et transmet toujours au monde un message d'une étonnante pénétration spirituelle, un témoignage unique d'humilité, de confiance et d'amour ?

Message d'humilité d'abord ! Quelle étrange apparition au sein d'un monde imbu de lui-même, de ses découvertes scientifiques, de ses virtuosités techniques, que le rayonnement d'une jeune fille que ne distingue aucune action d'éclat, aucune œuvre temporelle. Avec son dépouillement absolu des grandeurs terrestres, le renoncement à sa liberté et aux joies de la vie, le sacrifice combien douloureux des affections les plus tendres, elle se pose en vivante antithèse de tous les idéals du monde. Quand les peuples et les classes sociales se défient ou s'affrontent pour la prépondérance économique ou politique, Thérèse de l'Enfant-Jésus apparaît les mains vides : fortune, honneur, influence, efficacité temporelle, rien ne l'attire, rien ne la retient que Dieu seul et son royaume. Mais en revanche le Seigneur l'a introduite dans sa maison, lui a confié ses secrets ; il lui a révélé toutes ces choses qu'il cèle aux sages et aux puissants (cf. *Matth.* XI, 25). Et maintenant, après avoir vécu silencieuse et cachée, voici qu'elle parle, voici qu'elle s'adresse à toute l'humanité, aux riches et aux pauvres, aux grands et aux humbles. Elle leur dit avec le Christ : « Entrez par la porte étroite. Car large et spacieux est le chemin qui mène à la perdition, et il en est beaucoup qui le prennent ; mais étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la Vie, et il en est peu qui le trouvent. » (*Matth.* VII, 13.)

La porte, étroite en vérité, mais accessible à tous, est celle de l'humilité. Thérèse de l'Enfant-Jésus, entrée par elle au paradis, se tient sur le seuil, les bras chargés de roses, et montre sa « petite voie d'enfance ». C'est l'Evangile même, le cœur de l'Evangile qu'elle a retrouvé, mais avec combien de charme et de fraîcheur. « Si vous ne redevenez comme des enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » (*Matth.*, XVIII, 3.) Ne vous appuyez donc pas sur la force, l'argent, l'intelligence, et toutes les autres ressources humaines. Cherchez l'unique nécessaire. Acceptez le joug du Seigneur suave et léger ; reconnaissez son souverain domaine sur vos personnes, vos familles, vos associations, vos nations. Accueillez sa loi d'entraide fraternelle et vous connaîtrez la paix et la tranquillité. Renonçant aux appuis illusoires d'une civilisation toute matérielle, vous trouverez la vraie sécurité que Dieu donne à ceux qui n'adorent que Lui.

Mais si douce et souriante que soit la messagère, beaucoup trouveront cette humilité difficile à pratiquer. Les hommes d'aujourd'hui, souillés de tant de fautes, alourdis par leur égoïsme, peuvent-ils encore espérer se redresser, secouer leurs entraves morales et se mettre en marche vers Dieu ? Le Seigneur n'a-t-il pas horreur de tant de lâchetés et de divisions, de tant d'avarice et de sensualité ? Que Thérèse elle-même donne la réponse ! Qu'elle avoue avec une merveilleuse franchise combien elle a conscience de sa faiblesse et de son dénûment absolu, elle, l'incomparable privilégiée, l'âme choisie pour des faveurs incompréhensibles. Une enfant incapable de se hisser sur une marche d'escalier, d'avancer de quelques pas sans trébucher, ainsi se voit-elle devant Dieu. Mais parce qu'elle est certaine de son impuissance totale, elle fixe sur Dieu un regard implorant. Fille d'un admirable chrétien, elle a compris, sur les genoux de son père, les trésors d'indulgence et de compassion que recèle le cœur du Seigneur. Aussi affirme-t-elle, sûre de traduire les dispositions du Père céleste : « Ce n'est pas parce que j'ai été préservée du péché mortel, que je m'élève à Dieu par la confiance et l'amour. Ah ! je le sens, quand même j'aurais sur la conscience tous les crimes qui se peuvent commettre, je ne perdrais rien de ma confiance ; j'irais, le cœur brisé de repentir, me jeter dans les bras de mon Sauveur..., car je sais à quoi m'en tenir sur son amour et sa miséricorde. » (SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS, *Histoire d'une âme,* c. X,

(1) Nous reproduisons le texte paru dans *l'Osservatore Romano* des 12-13 juillet 1954.

n.) Formule qui résume admirablement la pensée e sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : Dieu est un ère dont les bras sont constamment tendus vers es enfants. Pourquoi ne pas répondre à son este ? Pourquoi ne pas crier sans cesse vers lui otre immense détresse ? Il faut se fier à la parole e sainte Thérèse quand elle invite le plus misé-able aussi bien que le plus parfait, à ne faire aloir devant Dieu que la faiblesse radicale et a pauvreté spirituelle d'une créature pécheresse.

Mais cette créature est destinée aussi à recevoir e plus éblouissant des dons du ciel : l'amour livin. Dès sa plus tendre enfance, Thérèse se sent ossédée de lui, livrée à toutes ses exigences, inca-able de rien lui refuser. Petit à petit, se précisent es renoncements qu'il attend d'elle. Aucun sacri-ice ne lui sera épargné : Dieu comme une flamme rdente la consumera toute entière jusqu'à l'ultime gonie, qui s'accomplira dans la foi pure, privée le toute consolation. Mais sainte Thérèse sait u'elle présente une offrande expiatoire pour les autes du monde, qu'elle continue en sa chair et en son cœur lacérés le mystère de la croix. Ne s'appelle-t-elle pas Thérèse de l'Enfant-Jésus et de a Sainte-Face ? Le manteau royal dont le Christ revêt son élue, c'est le manteau de pourpre de sa Passion rédemptrice. Car Thérèse sait qu'elle conquiert ainsi les âmes et qu'un jour ses « immenses désirs » se réaliseront en surabondance. « O mon Dieu, Trinité bienheureuse, s'écrie-t-elle, je désire vous aimer et vous faire aimer, travailler à la glorification de la Sainte Eglise, en sauvant les âmes. » (*Id.* « Acte d'offrande comme victime d'holocauste », début.) A l'égal de François Xavier, elle deviendra patronne des Missions catholiques. Et l'hommage que le peuple chrétien unanime lui décerne encore en ce jour, témoigne de la fécondité universelle de son sacrifice.

O sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, modèle d'humilité, de confiance et d'amour, du haut des cieux, effeuillez sur les hommes ces roses que vous portez dans les bras : la rose de l'humilité, pour qu'ils abaissent leur orgueil et acceptent le joug de l'Evangile ; celle de la confiance, pour qu'ils s'abandonnent à la volonté de Dieu et se reposent en sa miséricorde ; la rose de l'amour enfin, pour que, s'ouvrant sans mesure à la grâce, ils réalisent l'unique fin pour laquelle Dieu les a créés à son image : l'aimer et le faire aimer.

Nous ne voudrions pas terminer ce Message sans évoquer Celle dont le sourire apporta à Thérèse enfant la guérison miraculeuse et qui demeura le soleil de sa vie, la Très Sainte Vierge. Nous sommes heureux de voir se dérouler pendant l'Année mariale la grandiose manifestation qui vous rassemble à Lisieux aujourd'hui et, confiant Nos vœux à la « petite fleur de Marie », Nous implorons sur vous, Vénérables Frères et chers Fils, et sur le monde entier, l'effusion des grâces, que la miséricorde de Dieu a voulu confier aux mains très pures de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Le Radiomessage pontifical aux cérémonies de la reconnaissance des Reliques de saint Grégoire VII

Le même jour qu'il s'adressait à la France, dans un important Radiomessage, le Pape tirait de magnifiques leçons de la vie d'un grand Pape, saint Grégoire VII. A l'occasion de la reconnaissance des reliques à Salerne, le Pape a adressé le Radiomessage suivant (1) *:*

L'illustre nom de saint Grégoire VII, que vous célébrez, chers Fils, sous la sage direction de votre prélat très aimé, avec une extraordinaire et opportune solennité, retentit depuis neuf siècles déjà dans l'Eglise de Dieu comme le symbole du parfait et indomptable athlète du Christ et, en même temps, s'oppose aux adversaires des droits du Siège apostolique dans tous les temps, comme un sérieux avertissement que chaque assaut contre lui est condamné à se briser, car Dieu est son imprenable rempart. Depuis le jour où l'invincible Pontife, frappé à mort, pour ainsi dire, en plein combat, s'éteignit, en exil, dans votre ville de Salerne, qui en garde les vénérables dépouilles dans sa célèbre cathédrale, il n'y a pas de fidèle, de prêtre ou de pasteur, véritablement dévoué à la cause de Dieu et des âmes, qui, lorsqu'il prononce le nom de Grégoire VII, n'éprouve un profond sentiment d'admiration pour ses nobles gestes et ne puise dans le souvenir de son héroïsme ce courage intrépide, indispensable à toute époque au soldat du Christ.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE sur le texte italien de *l'Osservatore Romano* (12-13. 7. 1954).

Avec raison, vous glorifiez Hildebrand, gloire de l'Ordre bénédictin, infatigable réformateur de l'Eglise, que déjà son ami et collaborateur saint Pierre Damien appelait « *immobilis columna Sedis Apostolicae*, inébranlable colonne du Siège apostolique ». (S. PETRI DAM. *Epp.* I, II, 9. — MIGNE, *P. L.*, t. CXLIV, col. 273, c.) Honorez le Pape Grégoire VII, à la mort duquel, survenue le 25 mai 1085, un chroniqueur contemporain écrivait : « ... *Graviter corpore infirmatus, sed in defensione justitiae usque ad mortem firmissimus, Salerni diem clausit extremum ; de cujus obiter omnes religiosi utriusque sexus, et maxime pauperes, doluerunt. Erat enim catholicae religionis ferventissimus institutor, et ecclesiasticae libertatis strenuissimus defensor.* Atteint de graves infirmités corporelles, et cependant très ferme défenseur de la justice jusqu'à sa mort, il mourut à Salerne ; tous les religieux et religieuses, et surtout les pauvres, pleurèrent sa mort. Il était, en effet, un très ardent promoteur de la religion catholique et un très vaillant défenseur de la liberté ecclésiastique. » (*Bernoldi Chronicon ad a* 1085. — *Mon. Germ. Hist., S. S.*, t. V, p. 444, lignes 2-6.) Ces deux brèves citations, confirmées par de nombreux et indiscutables témoignages, font ressortir l'éclatante figure de Grégoire VII, comme géant de la Papauté, au point qu'on peut dire de lui, en toute vérité, qu'il fut un des plus grands Papes, non seulement du moyen âge, mais encore de tous les temps. S'il est vrai que la grandeur d'un Pape doit se mesurer, non pas exclusivement à sa sain-

teté personnelle, mais aussi à l'ample et exacte vision des problèmes de l'époque, à la hauteur des buts poursuivis, aux forces morales employées pour y atteindre, il n'est pas douteux que Grégoire VII fut très grand, et dans son gouvernement et dans sa volonté et dans ses œuvres.

Etonnant est encore aujourd'hui le fait que, en des temps de troubles et d'agitations, alternant avec de funestes relâchements, il se soit élevé au-dessus de la mesquinerie des cupidités personnelles et des intérêts de parti et qu'il ait su déterminer avec une sûre clairvoyance quels étaient les questions et les besoins essentiels qu'il fallait affronter et définir.

Ce qui apparaissait alors comme souverainement nécessaire et que Grégoire VII voulut avec ténacité, c'était de rétablir l'Eglise dans l'indépendance, dans l'unité et dans la sainteté, dont son divin Fondateur l'avait dotée.

Il fallait que l'Eglise fût libre. Voilà donc que Grégoire VII doit accepter la lutte qui lui est imposée pour l'affranchir, comme on affranchit un corps agile et sain, des chaînes et des entraves forgées par les puissances terrestres, spécialement à propos du choix de ses pasteurs. Ce fut là le sens de la lutte des investitures, l'une des plus âpres et des plus importantes que l'Eglise ait eu à livrer pour son indépendance et qui a renforcé dans l'âme des Pontifes du second millénaire, qui commençait alors, la conscience de sa souveraine valeur et du souverain devoir de la défendre de toutes ses forces.

Il fallait, en outre, que l'Eglise fût unie, de cette union organique et vivante, propre à un corps dans son parfait développement. Et alors Grégoire VII se fait l'inlassable promoteur de fréquentes et intimes relations avec les évêques, et, par leur intermédiaire, avec la chrétienté tout entière. Le recueil de ses Lettres, dans lesquelles figurent à peu près tous les noms des anciennes et jeunes nations connues alors, constitue l'admirable témoignage de sa sollicitude pour l'unité de l'Eglise et de son vif désir de remédier à la scission, déjà consommée, entre l'Orient et l'Occident chrétiens.

Il fallait surtout que l'Eglise fût sainte. A quelle autre fin pourrait bien servir son organisme, dont l'origine et l'intime constitution dévoilent les ineffables prodiges de la sagesse, de la sainteté et de la charité de Dieu ? De là, le zèle ardent de Grégoire VII pour rétablir les vertus sacerdotales et rénover moralement le peuple par la pratique des mœurs chrétiennes. C'est ainsi qu'il attendait d'une Eglise sainte, unie et libre, une efficace et bienfaisante influence sur la « cité terrestre ». Aucun Pape peut-être n'a plus que lui compris la fonction de l'Eglise dans le monde et pour le monde.

Avec juste raison, historiens et érudits, suivis par l'opinion commune, ont considéré, comme signe caractéristique de la personne d'Hildebrand, son culte pour la justice, pour le triomphe de laquelle il besogna sans cesse, lutta et mourut. Il y a peu de mots qu'il ait prononcés avec autant de respect et de ferveur que celui de « justice », comme s'il eût eu, toujours plus vivante en son esprit, l'image de sa souveraine majesté, devant laquelle tout pouvoir créé doit s'incliner. « *Magis... mortem suscipere parati erimus, quam justitiam relinquere.* Plutôt la mort que trahir la justice ! écrivait-il en 1081, en face de l'armée ennemie d'Henri IV. (GREGORII VII, *Registrum*, IX, 11, *ed. Caspar in Mon. Germ. Hist. Epp. sel.*, t. II, fasc. I, p. 588.) La justice était pour lui l'ordre de Dieu dans le monde ; c'est-à-dire qu'il importait que toutes les choses humaines, des plus petites aux plus grandes, fussent ordonnées suivant la volonté et la loi de Dieu : « *Imago Dei, quae est forma justitiae.* » (PH. JAFFÉ, *Bibl. Reg. Germ.*, t. II, *Monum. Gregor.*, p. 534. — *Gregor. VII ad Liprandum a.* 1075.) S'inspirant de si hautes pensées, Grégoire se place parmi les précurseurs qui utilisent sans réserve les forces intimes de l'Eglise pour faire prévaloir dans le monde le plan de Dieu. Cette œuvre, entreprise par Grégoire VII et continuée au cours des siècles suivants jusqu'au nôtre, a rendu immortel le souvenir de son pontificat et, aujourd'hui encore, ce souvenir est une incomparable protestation ouverte contre la honteuse fuite de certains devant la responsabilité qui incombe au fidèle chrétien dans tout le domaine de la vie publique.

De la sorte, tandis que les aspirations et les desseins de Grégoire VII révèlent l'extraordinaire clarté de son esprit, ses œuvres donnent la mesure de l'exceptionnelle vigueur de son âme. Il osa entreprendre la gigantesque lutte pour la liberté de l'Eglise et le juste ordre des choses, non seulement parce qu'il sut défier les violentes réactions des instincts inhérents à la nature humaine, mais encore parce qu'il eut conscience de la résistance que lui opposeraient les traditions invétérées et les circonstances de fait, devenues depuis longtemps une sorte de droit en vigueur. A ce propos, il semble opportun aujourd'hui encore de noter que ne répond pas à la vérité historique un portrait où Grégoire VII est représenté avec un caractère téméraire, c'est-à-dire enclin aux conflits et presque avide d'en semer sur son chemin ; au contraire, il a indiciblement souffert sous le poids de sa charge et de sa responsabilité. Un grand nombre de ses Lettres, qui dévoilent avec une émouvante transparence le fond de son âme — celle, par exemple, à l'abbé Hugo de Cluny, en date du 22 janvier 1075 (*Reg.* II, 49. CASPAR, *op. cit.*, p. 188-190), — nous font pour ainsi dire revivre les drames intimes de son esprit, les luttes et les tristesses mortelles qui l'angoissaient souvent en face des maux qui l'entouraient, des démarches à accomplir, des résolutions à prendre. Il prouverait certainement qu'il ne le connaît pas celui qui, comme l'ont fait certains, le représenterait et le décrirait comme un homme dur et inaccessible ; il était, au contraire, disposé et enclin à la douceur, vertu qu'il faisait régner chaque fois que le lui permettait son devoir. A Canossa, où il lui eût été facile d'abattre son adversaire, Henri IV, abandonné presque par tout le monde et réduit à demander grâce à ses pieds, le grand Grégoire, par un acte qui fut une preuve de sa souveraine magnanimité, sacrifia, au contraire, les avantages politiques qu'il détenait à son sentiment de bon pasteur et de prêtre du Christ. Ainsi, à Canossa, éclata une vérité : à savoir, que dans les circonstances les plus difficiles, la divine Providence soutient et guide l'œuvre du Vicaire du Christ ; il s'y révéla aussi une grandeur : la grandeur souveraine de Grégoire VII. Il n'est pas non plus conforme à la vérité que, d'un cœur léger, il passa par-dessus des usages anciens et des droits présumés, car il examina avec un soin particulier les traditions ecclésiastiques ; mais il écrivit ces mémorables mots : « *Dominus... non dixit : Ego sum consuetudo,* sed *veritas.* » (Lettre à Wimund, évêque d'Anvers. JAFF., *op. cit.*, p. 576, n° 50.)

Ces réflexions nous permettent de pénétrer le ecret de sa force intime. Il soutint les luttes qui ui étaient imposées par son temps, avec une pureté 'intention telle qu'on ne saurait en imaginer de lus grande. Il rechercha exclusivement la vérité t la volonté de Dieu. Faire prévaloir au-dessus de oute considération humaine la volonté divine fut our lui l'unique règle de sa vie, dès qu'il fut élu u Souverain Pontificat, ainsi qu'il le déclara ouver-ement dans une Lettre au duc Godefroy, en date u 6 mai 1073 : « *Neque enim liberum nobis est licujus personali gratia legem Dei postponere aut tramite rectitudinis pro humano favore recedere.* Nous ne sommes pas libres de faire passer la loi le Dieu après le bon plaisir de quelqu'un ni de ious écarter du droit chemin pour complaire à une personne particulière. » (*Reg.* I, 9. CASPAR, *op cit.*,). 15.) Jusqu'à son dernier souffle, il resta fidèle ı ce noble et sain programme.

De sa nette conviction qu'il était, en vertu de sa charge, le défenseur sur terre de la cause de Dieu, découlaient cette détermination et cette force grâce auxquelles il demeura immuablement ferme dans la poursuite des fins proposées, sans replie-nents ni compromis au sujet des droits essentiels, même durant les dernières années de son pontificat, quand, de toutes parts, s'abattirent sur lui les malheurs et les défaites. Elles répondent bien de sa trempe de caractère et à la parfaite droiture de sa vie, les paroles suivantes que Grégoire VII prononça, dit-on, sur son lit de mort, en terre d'exil, devant les cardinaux et les évêques présents, qui exaltaient son œuvre : « *Ego fratres mei dilectissimi, nullos labores meos alicujus momenti facio, in hoc solummodo confidens, quod semper dilexi justitiam et odio habui iniquitatem.* Frères bien-aimés, je n'accorde d'importance à aucune de mes œuvres, confiant seulement dans le fait que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité. » (GREG. VII, *Vita a Paulo Bern. riedensi conscripta*, n. 108. — WATTERICH, *Pont. Rom. vitae*, t. Ier, *Lipsiae* 1862, p. 538-539.) Mais l'objectivité plus grande, qui distingue désormais les études historiques modernes, a dissipé un grand nombre de préjugés et reconnu la sincérité d'âme, et la fermeté plus qu'humaine d'Hildebrand. A présent, sa mémoire est entourée de la part d'amis et de nombreux ennemis du respect qu'inspire la très noble figure d'un si grand Pape.

Cependant, nous ne voudrions pas prendre congé de vous, chers Fils, qui êtes certainement du nombre des admirateurs et des dévots de saint Grégoire VII, sans vous indiquer quelques lumineuses leçons qu'il vous donne à travers des siècles du fond de son glorieux tombeau.

La première est l'exhortation à la confiance dans l'intervention divine, chaque fois qu'il s'agit des destinées de l'Eglise. On a observé maintes fois que dans les luttes qu'elle a soutenues au cours des siècles, souvent les puissances adverses remportèrent tout d'abord de bruyants succès, tandis que ses défenseurs paraissaient sombrer dans les remous des persécutions et des malheurs, afin, semble-t-il, qu'ils n'attribuassent pas à eux-mêmes ni aux effets de la prudence humaine, mais à la vertu divine, le triomphe qui devait suivre (cf. G. A. BIANDRI, *Della potestà et della politia della Chiesa.* Roma, 1745, t. Ier, p. 211-212). C'est ainsi qu'un jour, Nous en avons la certitude, vos souffrances produiront, elles aussi, des fruits de bien, ô chers évêques, prêtres, religieux et laïques morts, emprisonnés, torturés, expulsés à notre époque pour votre fidélité au Christ et à son Eglise. C'est dans les mêmes circonstances que la Providence a permis que Grégoire VII terminât sa vie en exil, humilié, vaincu, dans l'écroulement apparent de son œuvre tout entière. Mais voici que peu de temps après sa mort, il apparut comme le véritable vainqueur dans la lutte pour la liberté de l'Eglise ; les obstacles furent brisés et ses fins atteintes et réalisées, au moins dans leur partie essentielle.

Une seconde leçon que, volontiers, Nous appellerions le testament que Grégoire VII vous a laissé à vous et aux chrétiens de tous les temps, c'est sa vie elle-même toute dépensée pour la grandeur de l'Eglise, dans la perfection de laquelle il vit toujours inclus le salut du monde. Ecoutez le triple avis qui vous parvient en son nom : « Aimez l'Eglise, parce qu'elle mérite votre amour, elle, l'Epouse du Christ et dépositaire des trésors éternels. Vivez, tous unis, sans divisions ni discordes entre vous, conformément à la foi que vous professez, afin que le monde reconnaisse la sainteté de l'Eglise, non seulement dans la vérité de sa doctrine et dans les sources de la grâce qui jaillissent de son sein, mais encore dans ses membres vivants, qui atteignent par elle leur perfection. Prodiguez-vous pour le salut du monde ! Tout fidèle chrétien doit irrésistiblement ressentir, suivant l'exemple du divin Rédempteur et Maître, une immense pitié pour ses frères. Soyez donc conscients du devoir qui vous incombe de coopérer à l'amélioration de la société humaine, selon l'ordre de Dieu et la loi du Christ. »

Enfin, Grégoire VII donne l'exemple de l'inébranlable confiance, sur laquelle doit se fonder toute œuvre de salut. Il espéra et travailla, peut-on dire, contre toute espérance, sachant bien que son action, entreprise presque comme collaborateur de Dieu, ne serait en aucun cas infructueuse. Il pourrait peut-être bien vous arriver, à vous aussi, dans le champ du Seigneur, de devoir recourir à son exemple encourageant, pour ne pas abandonner, découragés, la charrue et afin de poursuivre avec une constance inlassable votre travail.

En formulant ce vœu et en vous recommandant tous à la puissante intercession du grand et saint Pontife, Nous vous donnons avec effusion de cœur Notre Bénédiction apostolique.

— ***Clefs pour la Sainte Ecriture***, par G. E. CLOSEN, S. J. — **Un volume, 312 pages. Editions Beyaert, Bruges, et Casterman, Paris. Prix : 870 francs.**

Comment introduire l'homme de formation moyenne à la lecture de l'Ancien Testament ? On se perd trop souvent dans l'archéologie, la critique ou l'apologétique. Le P. Closen met directement le lecteur en contact avec l'âme même de la Bible. En une vingtaine de leçons portant sur les patriarches, sur les prophètes et sur les psaumes messianiques, il dégage clairement les vérités fondamentales que Dieu a révélées à son peuple. On admirera la fidélité avec laquelle l'auteur reste près des textes commentés, et aussi la valeur théologique et religieuse des vérités qu'il dégage. Un livre qui met vraiment en face du Dieu vivant.

— ***Formation à l'humilité***, par le chanoine BEAUDENOM, édition revisée et adaptée par le R. P. ADRIEN PÉPIN, A. A. — Volume 12 × 19 cm., 264 pages, 520 francs. Editions Lethielleux, Paris.

Le R. P. Pépin a eu ce mérite d'avoir su adapter à notre temps l'ouvrage classique du chanoine Beaudenom et de présenter ainsi, sous forme de méditations, une étude sur l'humilité qui répond à des besoins actuels certains.

La consécration de la Bretagne à Marie

Radiomessage de S. S. Pie XII aux pèlerins à Sainte-Anne-d'Auray (26. 7. 1954)

Le 26 juillet, S. Em. le cardinal Roques renouvelait la consécration de la Bretagne au Cœur Immaculé de Marie avec la foule de pèlerins réunis au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray. A cette occasion, le Saint-Père a adressé aux pèlerins bretons le Radiomessage suivant (1) *:*

CHERS FILS ET FILLES DE BRETAGNE,
PÈLERINS DE SAINTE-ANNE-D'AURAY,

Au moment où le très vénéré et très digne cardinal archevêque de Rennes se dispose à lire la consécration qui renouvellera le don de vous-mêmes, de vos familles, de vos malades, de vos écoles, de vos paroisses, au Cœur Immaculée de Marie, le Père de tous les fidèles se rend attentif à cette grande action, il vient vous encourager et vous bénir. S'il Nous est permis de reprendre à Notre saint Prédécesseur Pie X les paroles qu'il adressait en 1906 au cardinal Labouré, Nous voudrions vous dire, en cette circonstance solennelle, qu' « au milieu des haines dont la foi catholique est l'objet », c'est particulièrement de vous que « Nous attendons... la meilleure part de Notre joie ».

La Bretagne, Nous le savons, a toujours été une Terre de Marie, et elle veut le demeurer. Les signes de votre dévotion à la Très Sainte Vierge sont innombrables : dans vos diocèses, combien d'églises lui sont dédiées ; dans les sanctuaires de vos pays, combien de Vierges couronnées reçoivent chaque jour l'hommage de vos prières ; dans vos familles, combien ont reçu au saint Baptême le nom de Marie ! Oh ! portez-le tous dans le cœur ce nom béni de la Mère de Dieu ! Honorez-le par votre piété, honorez-le plus encore par votre vie !

Que la consécration solennelle d'aujourd'hui soit pour vous un rempart contre les tentations, un motif de confiance dans la prière, un stimulant dans la lutte de tous les jours au service de Dieu. Quiconque s'est consacré à Marie lui appartient de façon spéciale. Il est devenu comme un sanctuaire de la Très Sainte Vierge ; l'image de Marie l'aide à écarter avec énergie toute pensée mauvaise ; l'amour de Marie lui donne le courage d'entreprendre de grandes choses, de vaincre le respect humain, de secouer l'égoïsme, de servir et d'obéir patiemment. Le regard fixé intérieurement sur elle, il s'affectionne à la pureté, à l'humilité, à la charité, dont l'âme de la Vierge était rayonnante ; il prend en haine le péché, il le combat en lui-même et lui fait la guerre de toutes ses forces. Quand il voit l'Immaculée fouler aux pieds le serpent infernal, quand il contemple la Mère de Dieu qui élève entre ses bras son divin Fils, sa volonté ne peut plus avoir aucune complaisance pour le mal ; au contraire, il est fier d'appartenir à Jésus et à Marie, il sait aussi que Marie le presse de faire tout ce que Jésus commande ou désire.

Mettez-vous donc avec confiance sous le manteau qu'elle ouvre de ses deux bras maternels pour accueillir tous ses enfants ; que tous les fils de Bretagne se retrouvent unis sous son patronage ; qu'ils lui fassent une cour et une garde d'honneur et se montrent partout et toujours de dignes fils d'une telle Mère.

Les exemples ne manquent pas, dans votre histoire, d'extraordinaire et très féconde dévotion à Marie. Nous n'en citerons qu'un seul, le plus remarquable sans doute, celui de saint Louis-Marie Grignion de Montfort, que Nous avons eu le bonheur d'élever aux honneurs suprêmes de l'Eglise le 20 juillet 1947. Recevant le lendemain les nombreux pèlerins bretons, vendéens et poitevins venus à Rome en cette occasion, Nous déclarions : « Tous les saints, assurément, ont été grands serviteurs de Marie, et tous lui ont conduit les âmes ; il (saint Louis-Marie) est incontestablement un de ceux qui ont travaillé le plus ardemment et le plus efficacement à la faire aimer et servir. » Aujourd'hui, Nous adressant à tous ceux qui entendent faire de leur consécration au Cœur Immaculé de Marie un acte important et définitif, Nous leur disons : à l'imitation de saint Louis-Marie Grignion de Montfort et de tous les saints bretons, faites aimer et servir Marie.

Cela suppose avant tout que vous pratiquiez vous-mêmes les vertus de Marie : la délicatesse de son Cœur Immaculé ; le recueillement et l'esprit de prière, dont parle l'Evangile, quand il rappelle par deux fois (*Luc.* II, 19 ; II, 51) qu'elle conservait dans son cœur le souvenir des grâces de Dieu et des actions de l'Enfant Jésus ; l'amour de Dieu, humble, ardent et joyeux, qui éclate dans le *Magnificat ;* l'amour des autres également, de tous les autres, de ses parents, de ses amis, de tous les hommes, cette charité incomparable qui la fait voler au service de sa cousine Elisabeth, dès qu'elle apprend sa prochaine maternité ; qui la rend attentive à la gêne des époux, quand le vin vient à manquer aux noces de Cana ; qui l'unit enfin de façon si douloureuse et si profonde aux souffrances de son divin Fils pour le salut du genre humain. Oui, la Très Sainte Vierge, dont la condition fut si humble, dont l'Evangile ne rapporte que si peu de chose, dont le silence remplit presque toute la vie, la Sainte Vierge a vu Dieu accomplir en elle les plus grandes choses sans perdre cette étonnante modestie qui remplit d'admiration. Et c'est pourquoi elle reste le modèle de tous les chrétiens. Avec le Sauveur lui-même elle est demeurée cachée à Nazareth, unie à lui dans la douceur et l'humilité, dans l'accomplissement du devoir quotidien et des travaux domestiques, dans la patience et la prière. On ne connaît d'elle aucun miracle, aucune action extraordinaire, mais elle a aimé Dieu de tout son cœur, de toute son âme, de tout son esprit et de toute sa force. C'est là le premier commandement. Et elle a aimé le prochain comme soi-même. « De plus grand que ceux-là il n'est aucun autre commandement. » (*Marc.* XII, 30-31.)

Toutefois, les fidèles qui ressentent pour la Très Sainte Vierge une dévotion spéciale, veulent souvent mettre toute leur vie à son service et s'unir

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 28 juillet 1954.

d'autres pour propager son culte. Il existe depuis des siècles dans l'Eglise des Associations placées sous le patronage de Marie, qui ont joué dans la sanctification personnelle de nombreux chrétiens et dans l'exercice du zèle apostolique un rôle providentiel maintes fois loué par Nos Prédécesseurs et par Nous-même. Nous voulons parler, entre autres, de ces Congrégations mariales, que Nous avons appelées l'Action catholique dans l'esprit de la Très Sainte Vierge, et dont la Constitution apostolique *Bis saeculari* du 27 septembre 1948 a défini la nature et l'esprit. Nous avons appris avec joie qu'elles ont de fervents promoteurs en Bretagne, et Nous souhaitons qu'elles trouvent dans ce pays de la Vierge un terrain fécond, d'où sortiront des légions d'âmes ferventes et apostoliques. Ce qu'elles accomplissent dans les nations les plus diverses et les plus éloignées de la chrétienté, pourquoi ne le feraient-elles pas dans cette chère Bretagne, dont la foi ancestrale connut de si brillantes époques, de si ardents renouveaux ?

Vous seriez étonnés, chers fils et filles de Bretagne, si aujourd'hui, en cette fête de sainte Anne, et ici, à Auray, où elle est vénérée d'une manière si émouvante, Nous n'avions un souvenir pour celle que vous appelez à si juste titre la Bonne Mère. Aimez-la bien, cette bonne sainte Anne. Continuez à placer vos foyers sous sa protection. En mettant Marie au monde, elle a donné à l'humanité la plus merveilleuse des créatures, la plus sainte des femmes, le chef-d'œuvre de Dieu. N'est-ce pas assez pour que vous l'aimiez et l'honoriez d'une manière unique ?

Implorant donc l'intercession de sainte Anne et de la Très Sainte Vierge, Nous appelons sur vous tous, sur vos foyers, vos écoles, vos paroisses, vos diocèses, sur toute la Bretagne, l'effusion la plus abondante des grâces de Dieu, et du fond du cœur Nous vous en accordons pour gage Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Le Saint-Père a ajouté en breton :

REVO MÉLET KALON GLAN MARI !

REVO MÉLET SANTEZ ANNA PATRONEZ VAD ER VRETONED !

(Béni soit le Cœur immaculé de Marie !
Bénie soit sainte Anne, la bonne Patronne des Bretons !)

— *La vie spirituelle à l'école de saint Louis-Marie Grignion de Montfort*, par le R. P. LHOUMEAU, de la Compagnie de Marie. — Volume 12 × 18 cm., 464 pages, 690 francs. Editions Beyaert, Bruges.

Le mérite de cet ouvrage est de montrer que la parfaite dévotion à la Sainte Vierge n'est pas seulement un ensemble de pieuses pratiques, mais qu'elle constitue, dans la pensée de saint Louis-Marie Grignion de Montfort, un système de spiritualité qui, par la consécration à Marie et l'imitation de sa simplicité et de son abandon à la volonté de Dieu, doit conduire à l'union divine.

— *De Marie à la Trinité : Fr. Léonard* (1877-1946). *Vie et doctrine*, par MARCEL ALDA. Préface du T. R. P. BUZY. — Volume 14 × 22 cm., 412 pages, 650 francs. En vente chez l'auteur 124, cours Gambetta, Talence (Gironde).

Le Fr. Léonard est un Frère des Ecoles chrétiennes qui, aux dires du P. Buzy, comptera au nombre des écrivains spirituels de son Ordre. L'auteur insiste sur l'ascension qui l'a conduit aux sommets du renoncement intérieur et de l'abandon, comme en témoignent les nombreuses citations dont l'ouvrage est émaillé.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUIN 1954

VENDREDI 4. — Le prix du roman populiste (10 000 francs) est attribué au romancier Yves Gibeau, pour l'ensemble de son œuvre.

— Arrivée à Paris du cardinal Valeri, préfet de la Congrégation des Religieux, qui vient présider le Congrès général des religieuses.

— M. Joseph Laniel et le prince Buu Loc, président du gouvernement vietnamien, signent à Paris les traités d'indépendance et d'association entre la France et le Viet-Nam.

— Le général Guillaume est nommé chef d'état-major des forces armées et président du Comité des chefs d'état-major, aux lieu et place du général Ely. Agé de 59 ans, le nouveau chef d'état-major a été successivement, après la guerre, adjoint du général de Lattre de Tassigny, commandant des forces françaises en Allemagne et en même temps commandant en chef par intérim du théâtre d'opérations d'Europe centrale dans l'organisation atlantique. Le 28 août 1951, le général Guillaume était nommé résident au Maroc, où il vient d'être remplacé par M. Fr. Lacoste.

A L'ÉTRANGER. — Le Viet-Minh lance deux violentes attaques au sud-est et au sud de *Hanoï*. Les postes de Chonoï et de Koan-Phong-Ha sont évacués.

— La Fédération internationale des Sociétés des gens de lettres tient son Congrès à *Bergen*. Elle choisit comme président M. Pierre Descaves, administrateur général de la Comédie-Française.

— Aux *Etats-Unis*, le Dr Oppenheimer est reconnu comme homme « loyal », mais on lui interdit l'accès aux secrets atomiques.

SAMEDI 5. — A Paris, Congrès général des religieuses, sous la présidence du cardinal Valerio Valeri, préfet de la Sacrée Congrégation des Religieux ; du R. P. Larraona, secrétaire ; du cardinal Feltin, archevêque de Paris, et du cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, président de la Commission épiscopale des Religieux, en présence de plus de 4 000 religieuses hospitalières, enseignantes, éducatrices paroissiales, appartenant à 400 Congrégations. Le Congrès est suivi de deux Journées nationales, les 6 et 7 juin. Elles sont consacrées à l'étude soit des œuvres hospitalières et sociales, soit des œuvres d'enseignement.

— La Conférence franco-indienne qui se tenait à Paris au sujet des établissements français de Pondichéry, suspend ses travaux, aucun accord n'ayant pu intervenir.

DIMANCHE 6. — Journée missionnaire universelle des malades.

— Le général Ely, commandant en chef des forces de l'Union française en Indochine, rejoint son poste.

— Mort, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 80 ans, de M. Camille Genty, ancien rédacteur à la Maison de la Bonne Presse. Camille Genty, entré à la rédaction du *Pèlerin* en 1903, collabora aussi au *Noël* et à *la Croix*. Ayant dû quitter Paris, il continua à envoyer à *la Croix*, pendant plusieurs années, sa « Chronique provinciale », signée La Chesnaie.

— Mort de M. Etienne Audibert, président d'honneur des Charbonnages de France. Né en 1888, à Marseille, sorti premier de l'Ecole polytechnique, M. Audibert était ingénieur des Mines. A la Libération, il fut nommé vice-président du Conseil général des Mines et président de l'Electricité de France, puis, en 1947, directeur général du Centre d'études et de recherches des Charbonnages de France et membre du Conseil d'administration. Le 31 janvier 1948, il accédait à la présidence des Charbonnages de France, qu'il conserva jusqu'au 30 décembre 1953.

A L'ÉTRANGER. — Le maréchal Tito, retour de son voyage en Grèce, rentre à *Belgrade.* Le pacte balkanique devient une alliance militaire groupant la Grèce, la Yougoslavie et la Turquie.

— Le cardinal Spellman s'embarque à *Naples* pour les Etats-Unis.

— A *Berlin-Est*, rassemblement de 500 000 jeunes gens.

LUNDI 7. — A Brive, XXXe Congrès de la Ligue de défense des droits des religieux anciens combattants (D. R. A. C.).

— A Nantes, clôture du Congrès des journalistes français C. F. T. C., ouvert le 5 juin. M. Roger Latu, rédacteur à *la Croix du Dimanche*, est élu président.

— 4 000 protestants de l'Ile-de-France se réunissent dans l'ancienne abbaye de Val, près des rives de l'Oise.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Montréal*, jusqu'au 12 juin, du Congrès international de psychologie. Il réunit plus de 2 000 psychologues de toutes les parties du monde, sous les auspices de l'Union internationale de psychologie scientifique. Le professeur Jean Piaget, de l'Université de Genève, est élu président de cette Association, en remplacement de M. Henri Piéron, professeur à la Sorbonne.

MARDI 8. — S. Em. le cardinal Valeri est reçu à l'Elysée par M. Coty, président de la République, et à Matignon par M. Joseph Laniel, président du Conseil.

— Reprise par l'Assemblée nationale du débat sur l'Indochine.

— MM. Gustave Aucouturier, rédacteur en chef, et Georges Bitar, rédacteur en chef adjoint de l'Agence *France-Presse*, sont relevés de leurs fonctions. Cette mesure s'inscrirait dans le cadre d'une réorganisation générale des services de l'agence.

— Mort d'un accident de voiture, sur la route de Lecluze à Douai, du Dr Polonovski, professeur à la Faculté de médecine de Paris et membre de l'Institut. Né à Mulhouse, le 25 mai 1889, Michel Polonovski était le fils du chimiste Max Polonovski. Il s'engagea tout d'abord dans la même voie que son père, mais en même temps, entreprit ses études médicales. En 1914, il était docteur en médecine. A sa démobilisation, il fut nommé préparateur à la Faculté de médecine de Paris. Reçu au concours d'agrégation, il obtint la chaire de chimie biologique à la Faculté de médecine de Lille. En 1937, il était appelé à occuper la chaire de chimie médicale à la Faculté de médecine de Paris. Membre de l'Académie de médecine, le professeur Polonovski exerçait de hautes fonctions au sein de l'Université : Conseil supérieur de l'enseignement supérieur, Comité consultatif des Universités, Conseil supérieur d'hygiène publique, Conseil supérieur des laboratoires. Président du Syndicat autonome du corps enseignant des Facultés de médecine, il avait fondé l'Association France-Hollande. Il était officier de la Légion d'honneur. Père de famille, il avait transmis à son fils ses convictions religieuses en même temps que son exemple. Et, ces jours derniers, celui-ci participait, à Lourdes, au pèlerinage des « Equipes Notre-Dame ».

La femme du Dr Polonovski et un de ses confrères qui conduisait la voiture, le Dr Bricas, médecin pédiatre, de nationalité grecque, professeur agrégé à titre étranger à la Faculté de médecine de Paris, ont trouvé également la mort dans cet accident.

— Mort à Paris, à l'âge de 59 ans, de M. le chanoine Victor Lalan, docteur ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des sciences de l'Institut catholique de Paris.

— Ouverture à Paris (cercle Volney) du XLVIe Salon de la Société des dessinateurs humoristes.

— Ouverture à Paris (hôtel Biron) du VIe Salon de la jeune sculpture.

— Annonce de la mort, à l'âge de 74 ans, [de] Mgr Etienne Garon, préfet apostolique de Mor[on]dava (Madagascar), Missionnaire de Notre-Dam[e-]de-La-Salette.

A L'ÉTRANGER. — A la Conférence de *Genè[ve]*, les deux camps prennent le monde à témoin [de] leurs différends. Après un bilan dressé par M. [Bi]dault, MM. Dong (Viet-Minh) et Molotov insist[ent] pour que la Conférence aborde sans tarder [les] problèmes politiques.

— Une dépêche de l'agence *France-Presse* f[ait] connaître que Mgr Gérald-Patrick O'Hara, arch[e]vêque-évêque de Savannah-Atlanta (Etats-Un[is]), nonce apostolique en Irlande, a été nommé dé[lé]gué apostolique en *Grande-Bretagne*, en remp[la]cement de Mgr Godfrey, nommé archevêque [de] Liverpool. Mgr O'Hara, après avoir été régent [de] la nonciature à Bucarest, de 1945 à 1951, [fut] chassé de ce poste par les autorités communis[tes] roumaines et nommé la même année nonce [à] Dublin. Sa nomination comme délégué apostoliq[ue] en Grande-Bretagne constitue une nouveauté pa[rce] qu'il est de nationalité américaine, alors que, ju[s]qu'à présent, cette charge était réservée à [un] prélat de nationalité britannique.

— En *Indochine*, le général Ely reçoit l'or[dre] d'entrer en contact avec le haut commandeme[nt] vietminh, pour discuter le regroupement des for[ces] après un cessez-le-feu.

— M. Georg Dertinger, ancien ministre [des] Affaires étrangères de l'*Allemagne orientale*, acc[usé] de « complot tendant à renverser le régime dém[o]cratique en Allemagne orientale », est condam[né] à quinze ans de travaux forcés. Appartenant [au] parti démocrate-chrétien, dont il était un des di[ri]geants, il avait été arrêté le 15 janvier 1953.

MERCREDI 9. — Arrivée à Paris de M. Georg[es] Bidault, venant de Genève.

— La Commission des Affaires étrangères [de] l'Assemblée nationale, par 24 voix contre 18 [et] 2 abstentions, se prononce contre la ratificati[on] de la C. E. D. Elle adopte le rapport de M. Jul[es] Moch, qui concluait au rejet du traité. Ce vote [a] une portée internationale et pose en outre le pr[o]blème de l'unité du parti socialiste, dont certai[ns] représentants à la Commission ont délibéréme[nt] enfreint la discipline de vote en faveur de [la] C. E. D., qu'avait imposé le récent Congrès extra[or]dinaire de la S. F. I. O.

— Par 14 voix contre 7 et 1 abstention, la Com[]mission de défense de l'Assemblée de l'Union fra[n]çaise se prononce contre la C. E. D.

— Pour avoir voté contre la C. E. D. à l'Assem[]blée de l'Union française, M. Oreste Rosenfeld [est] suspendu de tout mandat pendant trois ans p[ar] le Comité directeur socialiste.

— Le grand prix des Beaux-Arts de la Ville [de] Paris (400 000 francs) est partagé entre le des[si]nateur Roger Marage, l'aquarelliste Yves Brayer [et] le graveur René Cottet.

— A Cannes, 500 délégués participent aux tr[a]vaux du Congrès national des coopératives de co[n]sommation, qui groupent plus de 2 millions [et] demi d'adhérents et ont un chiffre d'affaires [de] 113 milliards.

A L'ÉTRANGER. — Elections en *Irak* pour [le] renouvellement de la Chambre des députés, co[m]posée de 103 membres.

— Mort, à *Londres*, à l'âge de 74 ans, [de] M. Arthur Greenwood, un des membres influen[ts] du parti travailliste. Député du Lancashire depu[is] 1922, il fut ministre de la Santé dans le Cabin[et] Mac Donald, de 1929 à 1931. Elu en 1935 lead[er] adjoint du parti travailliste, il devint memb[re] du Cabinet Churchill en 1940, puis lord du sce[au] privé, de 1945 à 1947, dans le Cabinet Attlee.

— Ouverture, à *Stockholm*, jusqu'au 12 jui[n], du VIIe Congrès de la Fédération internationa[le] des éditeurs de journaux. La délégation françai[se]

st conduite par M. Albert Bayet, président de la édération nationale de la presse française.

— Violentes échauffourées à *Bogota* entre des udiants et la police. Il y a une quinzaine de iés. Le gouvernement proclame le loi martiale.

— Dans le delta du *Tonkin*, perte des deux petits ostes de Lat-Khiem, région de Phuly, et de Haiyen, ans le secteur de Hungyen.

JEUDI 10. — A l'Assemblée nationale, à 0 h. 55, n de débat dramatique sur Genève et l'Indochine. près les explications de M. Bidault, par 324 voix ontre 269, l'Assemblée refuse la priorité à l'ordre u jour accepté par M. Laniel. A l'issue de ce ote, un Conseil des ministres extraordinaire a utorisé le chef du gouvernement à poser la question de confiance. Vote le 12 juin au matin.

— **La Fédération** de l'Education nationale et outes ses sections départementales organisent une émonstration à travers toute la France auprès es préfets, des recteurs et des inspecteurs d'Acaémie pour demander une remise en ordre de la onction publique.

— L'*Osservatore Romano* publie la promotion e Mgr Marcel-Marie Dubois, évêque de Rodez et e Vabres, au siège archiépiscopal de Besançon, acant depuis la mort de Mgr Dubourg. Né le 6 mai 1896, au Mans, Marcel-Marie Dubois entra u Séminaire en 1912. Il devait le quitter pour rendre part à la première guerre mondiale, où l fut grièvement blessé en 1917. Il termina la uerre comme aspirant en Cilicie. Rentré au Grand éminaire du Mans, en octobre 1919, il fut ordonné rêtre deux ans plus tard. D'abord professeur au Petit Séminaire de La Flèche, il est envoyé à Paris, au Séminaire des Carmes, pour y préparer a licence ès lettres. Il revient à La Flèche comme rofesseur de seconde et de première. En 1932, il st nommé directeur, puis supérieur du Séminaire. La guerre de 1939 le rappelle au 117e d'infanterie, omme capitaine de réserve. Après l'armistice, Mgr Grente lui confie le poste de directeur de l'Œuvre des vocations et du recrutement sacerdotal, qu'il quitte pour devenir supérieur du Grand Séminaire du Mans. Depuis le 10 juillet 1948, il était évêque de Rodez et de Vabres. Mgr Dubois est chevalier de la Légion d'honneur.

— Mort à Paris, à l'âge de 67 ans, de M. Léonce de Saint-Martin, organiste de Notre-Dame de Paris.

— Le grand prix littéraire de l'Aéro-Club de France est attribué à M. Bernard Dupérier, pour son ouvrage : *L'étoile, les ailes et la couronne*, ainsi qu'à MM. Jean Graverond et Georges Doditti pour leur traduction du livre américain *Les ponts de Toka-Ri*, de James A. Michener.

— L'Académie-Française décerne ses grands prix littéraires. C'est M. Jean Guitton qui reçoit le grand prix de littérature pour l'ensemble de son œuvre. Le grand prix du roman est partagé entre MM. Pierre Moinot, pour *La chasse royale*, et Paul Mousset pour *Neige sur un amour nippon*.

Ecrivain catholique de premier plan, Jean Guitton est né à Saint-Etienne, le 18 août 1901. Etudes secondaires dans cette ville et à Paris (Louis-le-Grand), puis Ecole normale supérieure et fondation Thiers. Professeur aux lycées de Troyes, Moulins, Lyon. Première chaire de Faculté : Montpellier. Cinq ans prisonnier, Jean Guitton devient doyen de l'Université fondée par les captifs. Il est actuellement professeur de philosophie à l'Université de Dijon. Les titres des ouvrages de Jean Guitton suffisent à indiquer l'orientation de sa pensée et l'étendue de ses recherches : *Portrait de M. Pouget, Le Cantique des cantiques, Difficultés de croire, Justification du temps, Le temps et l'éternité chez Plotin et saint Augustin, La philosophie de Newman, Essai sur l'amour humain, L'existence temporelle, Pascal et Leibniz, Nouvel art de penser, Le travail intellectuel, La Vierge Marie, Portrait d'une mère.* Jean Guitton a aussi publié un recueil de nouvelles : *Césarine.* Son ouvrage capital demeure les huit volumes de *La pensée moderne et le catholicisme.* Enfin, les tout récents *Dialogues avec M. Pouget* portent sur la pluralité des mondes, le Christ, les Evangiles, l'avenir de l'espèce humaine, les rapports entre la science et la religion.

Fils d'un instituteur poitevin, M. Pierre Moinot se destinait aux Eaux et Forêts, quand le premier prix de français au Concours général (1937) décida de sa vocation. Il allait se présenter à Normale supérieure quand la guerre éclata. Prisonnier, M. Moinot s'évade, se rend à Grenoble, puis au Maroc. De 1942 à 1945, il prend part aux campagnes de la 1re armée. Son expérience militaire lui inspire son premier roman : *Armes et bagages.* Agé de 32 ans, père de quatre enfants, M. Moinot est aujourd'hui conseiller à la Cour des comptes. Sa seconde œuvre romanesque : *La chasse royale,* lui valut, l'an dernier, une voix (celle de Colette) au Goncourt et le prix Sainte-Beuve. Il est aussi l'auteur d'une étude sur Lawrence d'Arabie.

Né le 7 avril 1907, à Saint-Amand (Cher), M. Paul Mousset fit ses études au collège d'Auxerre. Il fut le secrétaire particulier du maréchal Lyautey, puis entreprit des voyages aux Etats-Unis et dans le Pacifique. A son retour du Japon, il écrivit sur la « drôle de guerre » un ouvrage quelque peu amer : *Quand le temps travaillait pour nous,* qui lui valut le prix Théophraste-Renaudot. Pour *Physiologie du golf,* il obtint le grand prix de littérature sportive. Autres ouvrages : *La montagne païenne, Maimona, Les échanges légers, Mourir en homme.* Envoyé spécial en Corée, M. Mousset est l'auteur du premier récit sur cette guerre : *Parallèle 38.* Avant de couronner *Neige sur un amour nippon,* l'Académie avait déjà distingué *Le pique-minutes.*

— Mort, à Paris, à l'âge de 48 ans, de M. André Debray, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, président de la Jeunesse catholique française de 1933 à 1936, ancien membre de la Commission générale des Semaines sociales. Il avait fait partie, sur la désignation du M. R. P., de la première Assemblée du Conseil de la République. Pendant l'occupation, il assura notamment, en liaison avec Londres et Alger, le financement des réseaux clandestins. Il était le frère de S. Exc. Mgr Debray, évêque de Meaux.

— Arrivée à Paris de Mgr Fulton Sheen, évêque auxiliaire de New-York, célèbre par ses causeries à la radio américaine et par ses ouvrages littéraires.

— Mort de M. René Berteaux, à son domicile de Paris, après une longue et douloureuse maladie chrétiennement supportée. Il était né en 1891 à Sillé-le-Guillaume, dans la Sarthe. Ses études secondaires terminées, il avait été préparé par son père, M. Léon Berteaux, qui fut un compagnon dévoué du P. Vincent de Paul Bailly, à devenir un technicien consommé de l'imprimerie et de la presse. Il venait d'entrer à la Maison de la Bonne Presse, quand survint la guerre de 1914. Mobilisé dans un service d'état-major, il obtint, sur sa demande, d'être versé, en qualité de volontaire, dans l'aviation, alors à ses débuts. Il servit dans cette arme, de mars 1915 à septembre 1917. A cette époque, au terme d'un combat aérien livré au-dessus du Chemin-des-Dames, il tomba de son appareil, dans les lignes françaises, grièvement blessé. Cette blessure, fort grave, puisqu'il fallut lui amputer la jambe droite, lui valut une citation des plus élogieuses et la croix de guerre. Au début de 1918, sa guérison à peine achevée, M. René Berteaux reprenait sa place à la Maison de la Bonne Presse comme directeur de l'imprimerie. En 1928, il était appelé au Conseil d'administration de celle-ci. En 1935, lorsque son état de santé contraignit M. Léon Berteaux à prendre sa retraite, son fils devint administrateur délégué de la Société de la Bonne Presse, puis, en 1940, président du Conseil d'administration et directeur général. C'est grâce à lui et à son père

que celle-ci possède une des imprimeries les plus modernes qui existent à Paris. Il était, en effet, un technicien remarquable, au conseil duquel des spécialistes de la presse parisienne faisaient bien souvent appel. Jusqu'au dernier moment, il a consacré le meilleur de son activité et de sa compétence au service de la Maison de la Bonne Presse. Terrassé par la maladie il y a deux ans, obligé de ne plus quitter son lit, il continuait de s'intéresser à la vie quotidienne de cette Maison et à jouer un rôle actif d'administrateur. M. René Berteaux était commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, officier de la Légion d'honneur au titre militaire, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre 1914-1918.

VENDREDI 11. — Réunion, au Havre, jusqu'au 14 juin, du XLVII[e] synode national de l'Eglise réformée de France, qui se compose d'une cinquantaine de pasteurs et d'un nombre égal de laïcs, délégués par les synodes régionaux des quinze circonscriptions de France et d'Algérie.

— M. Francis Lacoste, nouveau résident général au Maroc, rejoint son poste.

A L'ÉTRANGER. — Trêve de vingt-quatre heures à 50 kilomètres de *Hanoï* pour des négociations sur la libération de 267 prisonniers vietminhs.

SAMEDI 12. — Par 306 voix conte 293 (majorité relative), l'Assemblée nationale refuse la confiance à M. Laniel. Ce dernier, après avoir décidé d'affronter un nouveau vote (la majorité constitutionnelle n'ayant pas été atteinte contre le gouvernement), renonce à son projet devant la menace de départ des ministres radicaux et de l'U. R. A. S. et offre sa démission.

— Ouverture de la Semaine nationale de sécurité routière.

— A l'Assemblée nationale, débats sur la question de confiance posée par le cabinet Laniel après les interpellations sur l'Indochine et la Conférence de Genève.

— Ouverture, à Strasbourg, du Congrès national des petites et moyennes entreprises, qui sera clos le 13 juin.

— S. Em. le cardinal Feltin, vicaire aux armées, préside à Lourdes le pèlerinage des 25 000 soldats des armées de terre et de mer.

— Le cardinal Valeri quitte la France pour Rome, après s'être rendu à Angers, à la maison généralice du Bon-Pasteur, puis à Saint-Laurent-sur-Sèvre, où il est allé prier sur les tombes de saint Louis-Marie Grignion de Montfort et de Sœur Marie-Louise de Jésus.

A L'ÉTRANGER. — A *Saint-Pierre de Rome*, cérémonie de canonisation des bienheureux Pierre Chanel, Gaspard del Bufalo, Dominique Savio, Joseph Pignatelli et de la bienheureuse Marie-Crucifiée di Rosa.

— A *Milan*, M. Arthur Colombo, médecin de Malte, ancien ministre des Finances du gouvernement travailliste maltais, de 1947 à 1949, en religion Fr. Ferdinand, O. F. M. C., est ordonné prêtre par le cardinal Schuster.

DIMANCHE 13. — Le président de la République accepte la démission de M. Laniel. M. Mendès-France est pressenti pour former le nouveau cabinet.

— Renouvellement du bureau du Syndicat de la presse française d'outre-mer. M. Deltheil-Cluzeau est élu président.

— Clôture, à Paris, du Congrès du Mouvement démocratique et socialiste pour les Etats unis d'Europe, ouvert le 12 juin. 200 délégués sont venus des différentes régions de France et d'Afrique. Un appel est lancé en faveur des idées défendues par le Mouvement.

— L'ex-général Noguès, venant de Lisbonne, se constitue prisonnier. Le général Noguès, qui f résident général de France au Maroc, avait été co damné par la Haute Cour de justice, en novemb 1947, à vingt ans de travaux forcés et à la dégrada tion nationale. Il a été hospitalisé au Val-de-Grâ

A L'ÉTRANGER. — Nouvelle aggravation de situation en *Tunisie*. Les élections pour Chambres de commerce et d'agriculture sont e sanglantées par les fellagha. 7 morts, 105 bless 155 arrestations.

LUNDI 14. — M. Mendès-France accepte la m sion de constituer le nouveau Cabinet.

— L'astronome André Couder est élu à l'Ac démie des sciences, au fauteuil d'Ernest Esclango décédé. Né à Alençon, le 27 novembre 1897, nouvel académicien préside le Bureau des lon tudes. Il est vice-président de l'Union astron mique internationale.

— Le jury du prix littéraire de la Montagn réuni à Chamonix, couronne le livre *Etoiles et tem pêtes*, de M. Gaston Rebuffat.

— M. Bernard Lafay est élu président du Co seil municipal de Paris. Né à Malakoff en 190 M. Bernard Lafay est docteur en médecine. Mob lisé en 1940, il fut cinq fois cité à l'ordre du jo de l'armée et décoré de la Légion d'honneur sur champ de bataille. Pendant l'occupation, il se di tingua dans la Résistance. Elu conseiller municip pour la première fois en 1945, il fut réélu en 19 Il est également député du 2[e] secteur de la Sei depuis 1951. Il a été secrétaire d'Etat aux Affair étrangères dans le récent Cabinet Laniel.

A L'ÉTRANGER. — M. Lacoste, nouveau réside général de France au Maroc, arrive à *Casablan*

— *Yanaon* est occupé par des partisans du ratt chement des Comptoirs français à l'Union i dienne.

8 août 1954. — N° 1179. — Nouvelle série : N° 266

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur* : A. MICHELIN.